



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE – Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE - Robert GALLINARO – Michel COCUT - Jean CORBANESE - Any TACH - Eliette BIGAUD - Francis DUSSILLOLS – Daniel PRIAM.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Eliane PIGNOL - Alexandra CERET – Sylvain LACROIX - Myriam MOURA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain DUBROCA



Le Compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2006, après des corrections de fautes de frappe, est adopté à l'unanimité.

ECHANGES D'INFORMATIONS

LE BOIS DU LIVEY

Une réunion a eu lieu avec GAZ DE France et l'entreprise qui a réalisé les travaux d'extension du réseau dans ce lotissement au sujet des dégradations provoquées. Le panneau indiquant ce lotissement sera acheté par la Commune et mis en place par les services communaux.

VŒUX DU MAIRE

Au vue de l'expérience de cette cérémonie, le Conseil décide que dorénavant il ne sera servi aux vins d'honneur que du vin à titre de soutien symbolique de la viticulture.

CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

Le Maire n'est pas obligé de les délivrer. Les situations familiales peuvent être complexes, douloureuses et des informations peuvent ne pas être connues de l'agent chargé de les préparer. A ce sujet Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour leur délivrance par l'agent chargé de cette tâche. Devant la situation ainsi créée, il a du cependant se résoudre à ne plus délivrer de certificats. Le Conseil soutient le Maire dans sa décision de ne plus établir ces documents et de renvoyer systématiquement vers le tribunal d'Instance ou vers le notaire de la famille.

SITUATION BUDGETAIRE

Les chiffres provisoires à la clôture de l'exercice 2006 et les premières analyses font apparaître une bonne situation budgétaire et financière. Les emprunts échus en 2006 et la prise en charge par la Communauté de Communes de la compétence « centre de loisirs » vont permettre d'assurer la fin des travaux du restaurant scolaire et la construction de la nouvelle station d'épuration. Le Conseil souhaite cependant que soient réalisées en 2007 des économies afin que la future équipe municipale bénéficie d'une situation budgétaire pour réaliser ses projets.

LOUVIE JUZON

La présence de mouches mortes dans la chambre n°3 s'accroît sûrement du fait de l'utilisation de la cheminée et constitue une véritable nuisance pour les utilisateurs. Il sera effectué une opération de désinfection rapidement.

ECLAIRAGE DES COURTS DE TENNIS

Les travaux réalisés par les services techniques de la Commune vont commencer et il reste à examiner avec La Raquette des Coteaux la question de la gestion de l'éclairage (jetons, cartes.....) ainsi que la responsabilité du système qui sera choisi.

LA COQUECIGRUE

Les animations mises en place par la nouvelle gérante sont intéressantes pour l'animation du centre bourg et semblent attirer des clients. La question de la terrasse entre le bar et la salle des fêtes sera examinée prochainement lors d'une réunion de tous les riverains de cet espace.

FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES

Le Maire informe le Conseil que le Tribunal Administratif lors de sa séance en référé du 21 décembre a suspendu la délibération refusant l'application de la Loi et que le Maire a décidé de ne plus faire appel. Pour l'instant il n'y a pas de demandes de financement mais le Maire est décidé à ne pas céder sur cette question.

PARC DU DAURAT

Le syndic bénévole a demandé l'installation d'un conteneur à ordures pour les habitants de ce lotissement. Une telle demande avait déjà été formulée dans d'autres secteurs de la commune (Lotissement le Graveyron, Aerial de la Mane, Gaillardet...) et le Conseil avait refusé car les camions du SICTOM ne sont pas équipés pour charger ces conteneurs. Cependant la lettre du syndic sera transmise au SICTOM pour avis.

ECOLE SAINTE MARIE JEANNE D'ARC

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'école Sainte Marie Jeanne d'Arc de Langon souhaite installer un internat dans le bâtiment de l'ancien presbytère et

qu'une commission de sécurité est convoquée prochainement. Cet immeuble intéressait la Commune pour un aménagement du bourg mais ce projet le rend indisponible et amène le Conseil à réfléchir sur le devenir de l'immeuble de la poste idéalement placé pour une bibliothèque, un local associatif ou tout autre projet du lien social.

LA POSTE

Le responsable du courrier de Langon a proposé d'installer une boîte aux lettres sur le parking en face de l'église près des toilettes publiques où il existe déjà un coffre relais pour les facteurs. En effet il faut que les habitants puissent poster des lettres entre 13h (débauche de l'agent du bureau de poste) et 14h45 (relève du courrier) et estime que l'emplacement proposé n'a pour objectif que de faciliter la relève par le véhicule de la Poste. Il obligerait l'agent à traverser la RD1113 (ex RN 113) pour y déposer le courrier du matin. Il souhaite que la boîte aux lettres soit implantée près du bureau de poste.

HEBERGEMENT D'URGENCE

La Communauté de Commune a demandé aux Communes du Canton de repérer les logements vacants susceptibles d'être aménagés en logements d'urgence pour les familles en grande difficulté ou les jeunes ne pouvant pas se loger.

ORDRE DU JOUR

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC

Daniel PRIAM rappelle au Conseil le programme déjà présenté lors d'une précédente réunion et le chiffrage par le SDEEG. Il est décidé de procéder en 2 tranches : tout d'abord l'implantation de nouveaux point lumineux dans les secteurs non occupés et présentant un danger (Douat, Mounissens, Les Arrocs, Jean Redon, la Penotte Bartouquey, les Crespignans) puis, dans un deuxième temps de changer le système d'éclairage dans les lotissements qui consomment beaucoup d'énergie (changement des lampes). La nécessité et l'opportunité de créer un point lumineux à Huguet seront examinées avec les habitants du secteur. Dans un troisième temps l'éclairage de la RD1113 dans le bourg, à ses abords et sur les passages protégés sera revu. Les crédits correspondants aux 2 premières phases du programme (environ 21 000€ et 13.000€ HT) seront inscrits en 2007 et 2008.

CIMETIERE

A la suite de la mission confiée à la société ELABOR, le Conseil examine la mise en place d'un règlement du cimetière comme l'y oblige la Loi et l'adopte sur la base du modèle proposé par cette société. Se pose, à cette occasion, la question de la durée des concessions et de leurs tarifs. L'augmentation des crémations et l'évolution de la société amène le Conseil à prévoir que les familles pourront

désormais choisir des concessions temporaires de 15, 30 ou 50 ans. Compte tenu du tarif actuel particulièrement bas des concessions perpétuelles il décide de créer une proportionnalité de l'ensemble des prix des concessions lors d'une prochaine séance. Il souhaite également que soit inscrit un ossuaire communal plus accessible que le caveau actuel et rappelle que cet équipement est destiné à recevoir les corps des personnes inhumées dans les concessions abandonnées et reprises par la Commune.

DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil est informé par le Maire, conformément à la délibération qui lui délègue certaines compétences, qu'il a renouvelé pour une nouvelle durée d'un an le bail avec Mme et M CLAUZET pour le logement de La Poste et transféré à Mme et M. SYBILLE le bail signé avec les anciens gérants du Tabac pour un garage rue du Port.

HOMOLOGATION DU STADE

Le District de Football du Sauternais et des Graves avait été saisi par courrier des possibilités d'homologuer le terrain de St Pierre d'Aurillac pour une catégorie 5 ce qu'avaient demandé les Bleuets Macariens. Le Maire donne lecture de la réponse reçue le 2 janvier par lequel le Président de la Commission des Terrains estime qu'un tel classement entraînerait des travaux trop lourds au vue du classement actuel du club.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats signés il y a 3 ans après l'audit commandé par la Municipalité arrivent à expiration et il convient de les renouveler. Le Conseil prend connaissance du montant pour 2007 de ces contrats et constate une forte augmentation de la prime de certains en particulier pour le parc automobile et la responsabilité civile. Il autorise le Maire à signer ces contrats mais il demande que les raisons de ces augmentations soient demandées à la société AXA par l'intermédiaire du Cabinet Dieulivol-Galissaire.

ETUDES PREALABLES A LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION

Il a été sollicité une subvention du Conseil Général pour la réalisation de ces études et il convient de confirmer cette demande par une délibération formelle. Le Conseil confirme le montant des études (7 100 € HT) et celui de la subvention en capital demandée (2 130 €). La subvention également demandée à l'Agence de l'Eau laisse à la charge de la Commune pour ce dossier la somme de 5 000 €.

CONVENTION « ATESAT » AVEC LA DDE

Le Conseil donne son accord pour la signature de la Convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire qui permet aux services de la DDE d'apporter aux petites communes une aide en matière de travaux. Le coût de cette aide est de 494,06 €

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il s'agit de la création d'un poste destiné à Agnès REGLAIN, diététicienne intervenant au restaurant scolaire et dont la situation légale a fait l'objet d'une rencontre avec les services de la Sous Préfecture. L'appellation du poste ainsi créé au 1^{er} février 2007 est arrêté d'un commun accord sur : « agent de développement technique et social de restauration collective assimilé au grade de rééducateur de classe normale option diététique à temps non complet (12/35^{ème}) ».

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Instaurée par une délibération du 4 octobre 2002, son montant était fixé au maximum autorisé. Les limites permises par la Loi ayant augmenté par le décret du 27 décembre 2005, le Conseil décide de les fixer à 30 € par kilomètre d'artère aérienne ou souterraine et à 650 € par mètre carré au sol.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h20.





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE – Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE - Robert GALLINARO –
Michel COCUT - Jean CORBANESE - Any TACH - Eliette BIGAUD - Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Eliane PIGNOL - Alexandra CERET – Sylvain LACROIX - Myriam MOURA– Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Any TACH.



Le Compte rendu de la réunion du 5 janvier 2007, après des corrections de fautes de frappe, est adopté à l'unanimité.

ECHANGES D'INFORMATIONS

PACTE ECOLOGIQUE

Le Maire de Langoiran, Raoul ORSONI, a demandé au Maire de s'associer à une réflexion commune autour des idées développées par Nicolas HULOT. Le Conseil unanime estime que ces questions sont trop importantes pour qu'elles deviennent un marché politique ou un marché économique et qu'il n'a pas de compte à rendre sur son appréciation du développement durable. Il ne sera donc pas donné suite à cette demande.

BUDGET 2007

Compte tenu des nombreux travaux en régie prévus en 2007, dont le premier a été l'éclairage des courts de tennis terminé cette semaine, le Conseil accepte de recruter un agent sur une période de 6 mois afin que l'équipe technique puisse réaliser ces travaux qui constituent une économie pour la Commune (transfert en investissement, récupération de la TVA...) et répondent aux positions du Conseil qui a toujours privilégié l'emploi. Robert GALLINARO est chargé de rechercher un candidat qui pourrait à la fois faire des travaux de maçonnerie et intervenir sur les espaces verts ou seconder le peintre des services techniques. Cette embauche se fera sur la base du SMIC horaire pour 35 heures par semaine sur 6 mois. Le Maire souhaite également que soit mise en place une solution pour les nombreuses clés des bâtiments municipaux et sur la proposition des services techniques qu'un « pass » permette aux responsables municipaux de pouvoir y accéder, le cas particulier de l'école devant être encore examiné. Pour débattre de tous les projets il est décidé d'organiser une Commission des Finances le vendredi 9 février après une réunion extraordinaire du Conseil.

FLORENCE MARQUETTE

Basée à St Pierre d'Aurillac, elle propose des cours individuels ou en petits groupes, du travail des chevaux à pied ou montés, des soins ou des conseils lors de l'achat d'un cheval. Pour la contacter : 06.14.88.46.27 ou equiflo@aol.com.

LA POSTE

Les nouveaux horaires ont eu pour conséquences que 3 à 6 clients sont présents en permanence dans le bureau de poste le matin. La Poste a demandé, pour la première fois, à la Commune de payer la boîte postale. Mais compte tenu que le courrier ne peut être trié avant 11h au mieux, 12 h au pire, le Conseil décide d'annuler cette boîte et demandera que le courrier de la Mairie soit distribué comme tous les autres courriers par le facteur qui passe dans le bourg à peu près à la même heure et souvent plus tôt. Au sujet des autres décisions prises par La Poste ces derniers temps le Conseil adopte la déclaration suivante :

« La Direction de La Poste vient de nous annoncer que le bureau de Saint Pierre d'Aurillac sera ouvert 3 heures de moins par semaine et que le courrier sera relevé 2 heures plus tôt ! Le Conseil Municipal s'élève contre cette réduction du service public rendu à la population ceci d'autant plus que le nombre d'habitants et la fréquentation augmentent, et que notre Municipalité fait tout son possible pour valoriser les services publics invitant tous les nouveaux habitants à les utiliser en améliorant, entre autres, la qualité des locaux. Peine perdue : La Poste s'acharne à casser les dynamiques ainsi créées au nom de critères de rentabilité et de ratios auxquels les élus n'ont pas accès. Valse des employés et réduction d'heures visent à désagréger la qualité du service pour justifier ensuite un véritable chantage, transférant la charge à la Commune et aux habitants. Les actionnaires vont se frotter les mains mais les contribuables locaux peuvent sortir leur mouchoir ! Ainsi va le monde... pour l'instant. Mais qu'il nous soit permis de souhaiter un véritable service public participant d'un aménagement du territoire équilibré, créateur et redistributeur de richesses, d'activités et de vie sociale. Le Conseil à l'unanimité a décidé de soutenir toute initiative et action qui va dans ce sens tant au plan local qu'au niveau national. »

LA MANE

Le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec les riverains le 13 janvier 2007 est distribué à tout le Conseil qui décide de répondre favorablement aux demandes de certains riverains : suppression de potelets qui gênent la sortie de garages, mise en

place d'une protection devant le domicile d'un habitant où les véhicules montant / descendant se croisent. Les demandes de décoration sur les barrières et de décorer le mur de l'école maternelle visible de la rue (fond du préau) sont retenues. En raison de l'étroitesse du bas de la rue, la question reste posée de la mise en sens unique et de la proposition faite par des participants à la réunion de mettre un sens unique montant depuis la RD 1113 jusqu'au parking de l'école, la partie haute restant à double sens pour permettre aux parents d'accéder à l'école en toute sécurité. Il semble au Conseil que cette proposition est une bonne solution à essayer pendant une période pour la tester, car il s'agit de modifier des habitudes. Cependant, à la demande du Maire, il souhaite attendre le 2^{ème} semestre pour réexaminer cette question et charge celui-ci de rencontrer à nouveau la commerçante qui s'oppose à une telle proposition. Le Conseil souhaite que la construction de garages prévue en prolongement du nouveau parking soit réalisée en 2007 et inscrite au budget avec mission d'architecte donnée à David BLAZQUEZ et proposition d'un échange avec le propriétaire riverain.

CHAUFFAGE DE L'EGLISE

La chaudière qui avait été financée en partie par la Commune mais avec une souscription, est tombée en panne et les services techniques vont essayer de la réparer. Le devis demandé pour son remplacement s'élève à 10.000€. Le Conseil préfère attendre le résultat de la réparation et cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

PRESBYTERE

La Commission de sécurité a examiné le 10 janvier dernier la possibilité d'installer dans le presbytère une annexe de l'école et du collège Sainte Marie de Langon. Il a été donné un avis défavorable pour des raisons de sécurité, cet immeuble n'étant pas conforme aux normes pour l'hébergement collectif. D'importants travaux ont été demandés pour assurer l'isolation en cas d'incendie, l'élargissement des portes, la mise en place d'un système de détection incendie, la signalisation de sécurité indiquant les sorties de secours...

LIMITATION DE VITESSE

La limitation à 30 Km/h dans le bourg ne pouvant être et n'étant pas respectée, le Préfet avait été saisi d'une demande de modification en raison de son inadaptation aux conditions de circulation. Il accepte d'envisager de modifier cette disposition et de relever le seuil à 50 Km/h sous réserve que cela n'augmente pas la vitesse au delà de cette limite créant ainsi un risque accru pour les piétons.

QUARTIER DE MERIGON

L'ensemble des propriétaires de l'airial ayant donné son accord, il convient de saisir le notaire afin de passer un acte de cession avant d'engager les travaux arrêtés en commun lors d'une réunion sur place.

LOUVIE JUZON

La CAMIF a décliné la mission qui lui était confiée pour la réfection de la cuisine du Collectif du Moulin. En effet il est impossible de mettre aux normes cette cuisine dans le cadre budgétaire qui était fixé. La question reste posée de ce qu'il convient de faire : rénovation simple ou véritable mise aux normes avec ses implications financières lourdes. Une esquisse d'aménagement sera demandée pour une décision ultérieure.

ESPACE DE L'ANCIEN CAMPING

Les travaux dans les anciens sanitaires vont être réalisés dans le cadre d'un chantier d'insertion organisé par l'association CVLV. Les crédits correspondants devront être prévus au budget 2007. Des travaux d'amélioration tant intérieurs qu'extérieurs doivent également être réalisés aux 5 gîtes communaux.

ORDRE DU JOUR

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire soumet au Conseil la DIA reçue pour la parcelle AL 8 de 8a et 32ca située rue des Coopératives et sur laquelle est située une maison encore occupée il y a peu de temps. Cette parcelle est en zone constructible (UA) et dans la ZAD (zone d'aménagement différé), elle est donc soumise au droit de préemption par la Commune. Située à proximité des équipements publics (école, centre de loisirs, restaurant scolaire) et sur une voie facile d'accès, elle peut participer au développement du Bourg tant social qu'économique conformément aux objectifs du Conseil Municipal. Sa situation entre la RD 228 et la voie ferrée dans la zone « bruit » de celle-ci, il est difficile d'y construire une habitation sauf à répondre à des contraintes de constructions lourdes. Mais il est possible d'y envisager une activité artisanale le Maire étant souvent saisi de demande de local, une activité publique comme la banque alimentaire qui fonctionne dans un local loué ou comme une bibliothèque pour laquelle aucun local n'a pu être trouvé jusqu'à présent. Deux élus s'inquiètent des différents handicaps concernant le lieu et hésitent à prendre une décision aussi lourde de conséquences. Monsieur le Maire demande une suspension de séance afin que soit donné la parole aux propriétaires présents dans la salle. Après avoir écouté ces derniers la séance est reprise. La préemption devant être motivée par un intérêt public il convient d'affiner le projet et c'est pourquoi le Conseil décide de se donner une semaine de réflexion et sera convoqué en séance extraordinaire le 9 février 2007 à 18 h pour prendre une décision.

ELECTION PRESIDENTIELLE

Le Maire donne lecture d'une déclaration qu'il va rendre officielle :

« La campagne de l'élection présidentielle est engagée. Son enjeu va être très très important pour les 5 ans à venir. Comme tous les maires, je suis sollicité pour accorder mon parrainage.

Beaucoup de citoyens et d'élus m'ont interrogé sur mon choix et je veux en réponse leur faire part des raisons essentielles qui me conduisent à accorder mon soutien à Marie Georges BUFFET, candidate de la gauche populaire et anti- libérale.

Je tiens d'abord à vous dire que j'aurai souhaité une candidature unique d'une gauche résistante et alternative qui ose s'attaquer aux privilèges et changer les choses.

Cela n'a pas été possible, je le regrette mais compte tenu de la gravité des difficultés quotidiennes que vivent mes concitoyens je ne peux pas me tenir à l'écart des choix et des décisions qui vont peser sur l'avenir.

Je soutiens donc Marie Georges BUFFET car elle représente une gauche qui sait prendre ses responsabilités, une gauche du courage. Elle l'a montré comme ministre des sports et de la jeunesse et agit au quotidien comme député d'une circonscription populaire.

Je soutiens Marie Georges BUFFET parce qu'elle défend le service public qu'il s'agisse de la poste, de la santé, de l'école et du logement social...

Je soutiens Marie Georges BUFFET parce qu'elle a la volonté de taxer les milliards d'euros de revenus financiers pour augmenter les salaires et les retraites tout de suite, créer des emplois, développer et rénover les services publics.

Je la soutiens pour les mesures fortes qu'elle propose concernant la viticulture, qu'il s'agisse de la reconnaissance du vin comme produit alimentaire et culturel, de l'interdiction du « dumping », de la fixation de prix minimum ou du rôle de l'agriculture familiale

Je la soutiendrai parce que je préfère comme elle, les valeurs de solidarité, de justice sociale, de liberté, de citoyenneté, de PAIX qui sont celles de la commune dont je suis maire.

Je la soutiendrai enfin parce qu'elle veut que soit respecté le choix des électeurs qui ont voté non au traité constitutionnel européen et parce que je ne supporte plus que l'on nous impose deux candidats officiels et incontournables.

Peut-être votre choix est-il différent ; je le respecte comme je vous respecte, et vous le savez, je resterai disponible pour tous... à votre écoute, prêt à échanger et à débattre avec tous car telle est ma conception du monde et de la citoyenneté. «

ASSURANCES

Lors de sa dernière séance le Conseil avait souhaité connaître les raisons de la forte augmentation des primes d'assurance dont certaines avaient augmenté de plus de 30%. L'assureur de la Commune a refait le point avec la société AXA et les sommes ont été revues.

Elles sont fixées maintenant de la façon suivante :

Parc automobile	1.773,33 €
Responsabilité civile de la Commune	4.650,71 € (au lieu de 6.047,70 € dans un 1 ^{er} temps)
Protection juridique	607,03 €
Mission collaborateurs	397,36 €
Risques informatiques	200,46 €

Le Conseil autorise le Maire à signer les contrats correspondants.

VŒU DU CONSEIL

La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie a adressé un courrier rappelant l'hommage solennel rendu chaque année depuis 1963 le 19 mars au sacrifice des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Elle souhaite que cette commémoration qui ne figure pas dans les dates retenues par l'Etat soit reconnue officiellement à la mémoire des 30.000 soldats français tombés en Afrique du Nord et des victimes civiles. Le 19 mars deviendrait ainsi la Journée Nationale du Souvenir et Recueillement pour la troisième génération du feu, ni chômée ni fériée, en respect de la volonté exprimée lors du référendum à l'initiative du Président de la République, le Général de Gaulle, le 8 avril 1962 où 90,71 % des votants ont approuvé la date mettant fin à la guerre d'Algérie. Unanime le Conseil demande cette reconnaissance, approuve la Loi du 18 octobre 1999 qui reconnaît la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, approuve la proposition de loi votée le 22 janvier 2002 visant à instituer le 19 mars comme journée nationale du souvenir et du recueillement, affirme sans ambiguïté que l'hommage d'une nation aux victimes civiles et militaires d'un conflit ne peut l'être qu'au jour anniversaire de la fin officielle de celui-ci soit le 19 mars 1962.

Le Conseil confirme les options prises par 2 sociétés des terrains et autorise le Maire à signer les actes de vente correspondants :

- Terrain n° 2 de 2783 m² à 8 € HT soit 22.264 € HT à la société Home Concept
- Terrain n° 4 de 2837 m² à 6 € HT soit 17.022 € HT à SCI créée par M. Abdelfettha Ejnaini

CIMETIERE

Le Conseil adopte un nouveau règlement du cimetière et demande au Maire de le transcrire dans un arrêté. Ce document comporte les tarifs des concessions qui n'ont

pas été changé depuis de nombreuses années. La société ayant évolué le Conseil décide de créer des concession temporaires et fixe les tarifs de la façon suivante :

- Temporaire de 15 ans 20 € le m²
- Temporaire de 30 ans 40 € le m²
- Perpétuelle 150 € le m²

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Lors d'un précédent Conseil il avait été décidé d'apporter une aide au Comité des Fêtes dont les comptes faisaient apparaître un déficit à la suite de la fête locale. Par ailleurs les Sous Fifres de Saint Pierre ont emprunté auprès d'une autre association une somme qu'il leur est impossible de rembourser intégralement dans l'immédiat. Sur proposition du Maire, le Conseil décide d'accorder à chacune de ces associations qui participent grandement à l'animation et la vie du village une subvention exceptionnelle de 2.500 €. Un courrier leur sera adressé insistant sur le caractère exceptionnel de cette décision et sur son affectation précise.

RESTAURANT SCOLAIRE

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux il s'est avéré nécessaire de modifier des éléments techniques prévus aux marchés d'origine, que ce soit en plus value comme en moins value. Ces modifications font l'objet d'avenants correspondants et qui s'établissent comme suit :

Marché HT

Lot 1 : Condou	73.548,03 €
Lot 2 : Durand	17.536,30 €
Lot 3 : PROCIBA	10.216,90 €
Lot 4 : GF3M	14.361,00 €
Lot 5 : Casanova	14.133,05 €
Lot 6 : Lasserre	9.800,15 €
Lot 8 : GUREA	25.433,75 €
Lot 9 : Laporte	26.730,00 €
Lot 10 : sas Froid Cuisine	89.524,00 €
Lot 11 : JF.Hay	4.406,80 €

Le Conseil est informé à cette occasion que la CAF a alloué une subvention de 24.000 € aux travaux de restructuration en raison de leur intérêt pour le centre de loisirs qui utilise le restaurant scolaire les mercredis, petites et grandes vacances. Le Conseil autorise le Maire à signer les documents correspondants.

STATION SOUS VIDE DES BORDS DE GARONNE

Là aussi le déroulement des travaux a rendu nécessaire des adaptations qui donnent lieu à un avenant au marché passé avec le groupement SOC/JTC dont le montant d'origine était de 126.758 € HT. Les nouveaux travaux (vannes automatiques et

enduit) s'élèvent à 13.300 € HT ce qui porte le marché à 140.058 € HT soit 167.509,37€ TTC. Le Conseil autorise le Maire à signer cet avenant.

OPERATION BOIS ENERGIE

Le SIPHEM a mis en place une opération Bois-Energie dans le but d'étudier le développement des réseaux de chaleur bois et la Commune s'était portée volontaire pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Le Conseil, compte tenu de l'intérêt d'une telle opération pour le développement durable et des économies qu'elle induirait donne un avis favorable à la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Celui-ci desservira la mairie, l'école, le restaurant scolaire, le centre de loisirs, la future maison de l'enfance en cours de construction et pourra être proposé aux bâtiments privés se situant sur le trajet du réseau dont la coopérative vinicole et 2 habitations. Le plan de financement de cette opération s'établit de la façon suivante :

➤ Chaufferie et réseau	195.335 € HT
➤ T.V.A	38.286 €
➤ Total TTC	233.621 €
➤ Subvention ADEME	32.340 €
➤ Subvention Conseil Régional	32.340 €
➤ Subvention Conseil Général	18.975 €
➤ à la charge de la Commune	111.680 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre du transfert de l'activité centre de loisirs à la CDC, la Commune met à disposition le bâtiment actuellement occupé par l'Association Vacances Loisirs en contre partie du paiement de divers frais. Cette mise à disposition est concrétisée par une convention d'un an renouvelable qui précise les obligations et les droits de chacune des parties. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 9 FEVRIER 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE – Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE - Robert GALLINARO – Michel COCUT - Jean CORBANESE - Any TACH - Eliane PIGNOL - Eliette BIGAUD - Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Alexandra CERET – Sylvain LACROIX - Myriam MOURA– Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean CORBANESE.



Le Compte rendu de la réunion du 2 février 2007, après des corrections de fautes de frappe, est adopté à l'unanimité.

ECHANGES D'INFORMATIONS

RESEAU FERRÉ DE FRANCE

Après la segmentation de l'activité de la SNCF, cette société est devenue propriétaire du réseau dont elle vient de confier la gestion à une société privée. Un avenant au bail signé avec la SNCF pour l'utilisation du terrain entre la gare et le 1000 clubs est donc nécessaire pour ce transfert. A cette occasion le Maire a rappelé par courrier à RFF la promesse de vente de ce terrain signée en 1999 et qui n'a jamais abouti du fait de la lenteur des services juridiques de la SNCF.

EMBAUCHE AUX SERVICES TECHNIQUES

Compte tenu de l'importance des travaux en régie à réaliser en 2007 et d'entretien des espaces de la Commune, le tout à la même période de l'année, le Conseil donne son accord pour l'embauche saisonnière d'un agent du mois d'avril au mois de septembre.

ACTION DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a obtenu le financement d'une action de coopération internationale pour un projet concernant l'eau ou l'assainissement et doit le développer et le réaliser avec l'appui d'une collectivité. Elle a donc proposé à la Commune de Saint Pierre d'Aurillac de porter cette aide à un village de Cisjordanie compte tenu de son action pour la Palestine. Il s'agit de la mise en place d'un groupe de pompage et d'une canalisation qui permettrait d'améliorer l'approvisionnement en eau qui se fait aujourd'hui par camions 2 fois par semaine. Le Maire a donné un accord de principe mais souhaite recueillir l'aval du Conseil. Un délai de réflexion est nécessaire et cette question sera soumise lors de la prochaine séance.

RUE DE LA MANE

Lors de la réunion du 13 janvier 2007 avec les riverains, la commerçante de la rue de la Mane a exprimé les difficultés qu'elle rencontrait quant au stationnement de ses clients. Compte tenu de la pression des riverains pour la mise en sens unique et des problèmes de circulation le Maire lui a proposé l'éventualité d'envisager un transfert de son magasin dans le bourg.

CIRCULATION DANS LE STADE

La question de la sécurité des utilisateurs du stade (football et tennis) se repose malgré plusieurs courriers adressés par le Maire pour attirer l'attention des clubs sportifs. La question se complique du fait de la présence dans l'enceinte d'un logement et du Club House qui empêche toute interdiction de circulation. La discussion porte ensuite sur le fonctionnement des associations qui se placent uniquement dans la position de demandeurs et de consommateurs vis à vis de la Municipalité.

ORDRE DU JOUR

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Lors du Conseil Municipal du 2 février dernier les élus avaient souhaité se donner le temps de la réflexion sur l'application de son droit de préemption pour la parcelle cadastrée AL 8 d'une contenance de 8 a 32 ca située rue des Coopératives.

Le Maire rappelle le contenu de la délibération du Conseil en date du 5 janvier 1996 et de l'arrêté préfectoral daté du 13 février 1996. En vertu de ces deux textes les motifs du droit de préemption attribué à la Commune devaient concerner les actions suivantes : "mettre en valeur une politique de l'habitat - organiser le maintien, l'extension d'activités économiques - favoriser le développement des loisirs et du tourisme - réaliser des équipements collectifs - développer les espaces naturels". Le Maire propose au Conseil d'exclure les premier et dernier cas en raison de l'inadaptation de ce terrain à l'habitat compte tenu de la "zone bruit" de la voie ferrée et ne s'agissant pas d'un espace naturel. Il propose au Conseil d'effectuer un tour de table pour connaître la position de chaque Conseiller et de procéder ensuite à un vote.

Le Conseil développe plusieurs arguments :

- les nombreuses demandes reçues d'artisans ou de commerçants à la recherche d'un local dans le bourg,
- le besoin urgent de la Banque Alimentaire d'un nouveau local adapté à son activité qui se développe,
- la proximité de cette parcelle d'autres équipements publics développant des activités à destination de l'enfance et de la jeunesse et qui, de ce fait, pourrait recevoir d'autres actions du même type en particulier associatives,
- l'absence de local disponible dans le centre bourg permettant de réaliser des projets communaux,
- ayant entendu les arguments affectifs et historiques de la propriétaire actuelle et affirmant la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers,

Au vu de ces éléments il décide à l'unanimité de préempter cette parcelle au prix figurant dans la DIA soit la somme de 55.000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19 h.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE – Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE - Jean CORBANESE - Any TACH - Eliette BIGAUD - Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Robert GALLINARO - Michel COCUT - Eliane PIGNOL - Alexandra CERET - Sylvain LACROIX - Myriam MOURA - Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Robert VIMENEY.



Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christine Brotier, gérante du débit de boissons "la Coquecigrue" qui a demandé à soumettre au Conseil plusieurs propositions :

- ✓ création d'un marché campagnard afin de créer du lien social et un lieu de rencontre convivial et authentique. Il sera recherché des précisions sur les règles sanitaires, les contraintes d'équipement technique, de conditions de sécurité. Une réflexion sera menée à partir de ces informations sur le jour et le lieu éventuels d'organisation. Une telle décision devra faire l'objet d'une concertation avec les commerçants locaux. Le Conseil souhaite que ce marché soit original, solidaire et ressemble au village, qu'il soit une forme de résistance à la suprématie des grandes surfaces.
- ✓ rallye des côtes de Garonne : Madame Brotier souhaite installer une buvette pour vendre des boissons chaudes et froides ainsi que des sandwiches sur le tracé du rallye. La question sera posée aux organisateurs mais le Conseil n'y voit quant à lui aucune objection.

Le Maire ouvre ensuite la séance officielle du Conseil qui commence par l'adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil extraordinaire du 9 février 2007.

ECHANGES D'INFORMATIONS

PROPOSITION DE MISSION FINANCIERE

Le Maire a reçu de la société FX CONSEIL une proposition de contrôle de la comptabilité de la commune devant la complexification imposée par la Chambre Régionale des Comptes, les nouvelles procédures mises en place par le Ministre du budget et la certification des comptes par un tiers externe qui est évoquée par un rapport du 11 décembre 2006. Le Conseil évoque le devenir du rôle, voire de l'existence même, des services de la perception, la libéralisation d'une partie du travail des services fiscaux et le contrôle imposé par ce biais sur l'autonomie financière des Communes. Il ne donnera pas suite à cette proposition.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le Maire confirme au Conseil qu'il a donné son parrainage à Marie Georges BUFFET et que les conseillers sont libres de leur soutien, de leurs choix en qualité d'électeur et de citoyen.

GIROWEB

Le Maire informe le Conseil de l'intéressante initiative prise par la Communauté de Communes d'une initiation et sensibilisation à internet destinées à la population, aux jeunes et aux acteurs économiques et sociaux du Canton. Cette manifestation aura lieu du 12 au 16 mars. Cette décision confirme la nécessité de faciliter l'accès à ce nouveau mode de communication qui prive de parole ceux qui ne peuvent ou ne savent pas s'en servir. Elle confirme également l'utilité de la mise à la disposition de la population d'ordinateurs à la RPA décidée par "100% solidaire" et le CCAS de Saint Pierre d'Aurillac.

SONORISATION PORTABLE

Ce matériel de la Communauté de Communes est actuellement en panne et plusieurs Communes du Canton se sont déjà équipées de façon autonome. Le Maire propose au Conseil d'acheter une sonorisation afin d'être plus libre de son utilisation et des conditions techniques qui devront être assez simples pour que tout le monde puisse s'en servir. Le Conseil donne son accord de principe pour une somme de 950 € TTC, les détails techniques seront vus avec les services techniques.

FORMATION DES ELUS

Le CIDEFE, entre autres organisation de formation des élus, propose des stages ou des colloques sur des sujets importants comme l'eau, le budget... Les conseillers sont invités à s'inscrire les frais pouvant être pris en charge par la Commune.

FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

La Présidente a rencontré le Maire pour lui faire part de son inquiétude sur le devenir du Foyer qui n'organise plus beaucoup d'activités et avec peu de bénévoles. Le Conseil rappelle que les actions du FJEP ont donné naissance à plusieurs autres associations. Il estime par ailleurs que la création d'un poste d'animateur telle qu'elle est envisagée ne relancera pas l'activité mais qu'elle deviendra évidente en fonction des actions développées.

CHAUFFERIE BOIS

Une rencontre a eu lieu au SIPHEM avec tous les porteurs de projet, les financeurs, les producteurs de bois et l'association Chemins. La question la plus importante actuellement est de sécuriser et de pérenniser la production des plaquettes ou des copeaux et la proximité des lieux de stockage pour une plus grande autonomie. En Bretagne a été tentée une expérience avec des taillis plantés et coupés tous les 2 à 3 ans améliorés par l'épandage des boues de station d'épuration. Le Maire pense nécessaire aujourd'hui compte tenu de la raréfaction des sources d'énergie, de trouver des solutions originales, écologiques et économiques pour anticiper les problèmes qui apparaîtront dans les 20 prochaines années..

LOGEMENT RUE DE LA MANE

A partir du cas d'un riverain, le Maire rappelle que toute construction d'un logement doit s'accompagner de 2 places de parking à la charge du propriétaire. Si cela n'est pas possible, comme dans le cas de la rue de la Mane, une autre solution doit être trouvée dans un rayon de 300 m. A défaut une taxe est demandée au propriétaire pour que la Commune construise ces

places. Ici ce ne sera pas possible compte tenu de l'absence d'emplacement disponible dans le bourg.

MAISON MENACANT RUINE

Le maçon à qui un devis a été demandé a précisé que la destruction du toit entraînerait la chute des murs et qu'il serait plus prudent de tout détruire. Il envoie un devis à la Mairie.

ZONE D'ACTIVITES DE GALETRIX

L'entreprise qui va acheter le terrain n° 2 devra accepter une servitude de passage du réseau d'assainissement sur sa propriété et il serait souhaitable par souci d'économie de profiter des travaux de construction du bâtiment pour passer les tuyaux, même si l'extension du réseau doit se faire plus tard. Francis DUSSILLOLS contactera la SOC et VEOLIA pour déterminer les contraintes techniques et obtenir un devis. Cette servitude devra apparaître sur l'acte de vente.

JACHERES FLEURIES

Le Maire est inquiet des conséquences de l'arrachage des vignes sur le paysage de nos coteaux. Avec des fonds de l'Etat et des Fédérations de Chasse il est possible de réaliser des "jachères fleuries". Même si cette proposition peut effrayer les viticulteurs cette nouvelle structuration du paysage aurait un intérêt et notamment touristique.

ASSAINISSEMENT

A réception des listings d'impayés pour l'eau et l'assainissement, on se rend compte de l'augmentation des familles en difficulté. Le Maire propose au Conseil de réfléchir à la gratuité des premiers m³ pour tous comme la loi le permet. Cette décision pourrait également inciter à des économies d'eau. L'accès à l'eau est un droit universel pour tous qu'ils soient pauvres ou riches. Une étude sur les conséquences sur les consommations pourrait se faire en croisant le fichier SICTOM et le fichier SOGEDO.

PISTES CYCLABLES

A partir d'une délibération de Fargues de Langon sur la mise à disposition de terrains contre le maintien de la voie ferrée, le tracé des pistes cyclables est abordé car il risque de passer par la rive gauche et d'éviter le Canton dont les atouts sont quand même la ville médiévale de Saint Macaire, Malagar et le château de Malromé. Il convient d'être attentif à ce tracé et de veiller à ce que la rive droite ne soit pas oubliée.

RUE DE LA MANE

A la suite de la réunion du 13 janvier les poteaux repérés comme gênants ont été enlevés. Eliette BIGAUD et Daniel PRIAM se chargeront de réfléchir au fleurissement de la rue comme convenu avec les riverains. Robert GALLINARO prendra contact avec des graphes pour la décoration du mur de l'école maternelle à l'entrée du parking.

RD 1113 (ex. RN 113)

Les plantations ne résistant pas à la pollution sur les haricots centraux, le Conseil demande à ce qu'elles soient supprimées.

LE BOIS DU LIVEY

Les racines de certains des arbres de ce lotissement posent des problèmes quant au réseau d'assainissement. Une résidente a demandé à ce qu'on supprime un tilleul qui abîme les fils électriques et de téléphone. Il est donc décidé de couper cet arbre ainsi qu'un deuxième dans le lotissement. Le Maire rappelle que les arbres ne sont coupés qu'en cas de danger. car

LOTISSEMENT LES NOISETIERS

La voirie et les réseaux n'ont jamais été rétrocédés à la Commune qui a exigé qu'ils soient en bon état avant de les intégrer au domaine communal. Lorsque la moitié + 1 des maisons auront été vendues aux locataires la loi impose la constitution d'une association syndicales composée des propriétaires et de l'Habitation Economique ce qui va être le cas. Le Maire a rencontré un responsable de cette société qui va devoir réunir la première assemblée générale, le 5 avril, car c'est l'association qui est propriétaire de la voirie, des réseaux d'assainissement et d'eau. Ceux-ci ne sont pas en bon état et de plus passent dans les jardins des habitants. Le coût de la remise en état et de l'entretien est très important et il ne faut pas se cacher que les propriétaires ne pourront pas l'assumer.

LA POSTE

Il a été décidé de ne pas payer la boîte postale, ce qui avait été demandé pour la première fois, et de faire porter le courrier par le facteur. Une boîte aux lettres va être installée sur le mur de la poste rue du Port, ce qui permettra de poster son courrier après la fermeture du bureau.

COLLECTIF DES VITICULTEURS

Le Maire a reçu les remerciements du Collectifs pour la participation de la Municipalité à la manifestation du 20 janvier au rond-point du viaduc.

COMMUNAUTE DE COMMUNE

Le taux des 4 taxes est venu en discussion et il a été proposé une augmentation de 15 ou 20 %. Même si une augmentation de 46 % devrait être votée pour financer les nouveaux projets (maison de la petite enfance, centre de loisirs...) alors qu'il y a un excédent de fonctionnement de 180.000 € en 2006 et que les 126.000 € d'impayés du SICTOM devraient rentrer en grande partie. Le Conseil estime qu'une augmentation importante ne pourrait être comprise des habitants alors que la Communauté a une telle marge. Les délégués proposeront donc une augmentation maximale de 10 %.

ORDRE DU JOUR

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE

Le Conseil Général propose d'aider financièrement une étude pour prévoir l'agrandissement futur de l'école à partir d'un diagnostic (évolution des effectifs, bâtiments, besoins...) et de pistes d'actions sur le même principe que la Convention d'Aménagement de Bourg. Cette convention débouchera sur un programme de réalisations de 3 ans avec des subventions du département. Le Conseil estime nécessaire de ne pas attendre une insuffisance de classes ou de

places pour intervenir surtout que le département a supprimé l'aide pour l'installation de préfabriqués en cas d'urgence. Le Conseil décide donc de s'engager dans cette procédure et de demander au Conseil Général la signature d'une convention.

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION

Le Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) propose sur avis d'EDF de réaliser un renforcement du poste basse tension de « Poil de Chien » avec une charge financière résiduelle pour la Commune de 4.000 €. Les crédits correspondants devront être prévus au budget.

COOPERATION INTERNATIONALE

L'Agence de Bassin Adour Garonne consacre 200.000 € à la coopération internationale sur les problèmes de l'eau et a décidé de travailler avec la Commune de Toubas en Cisjordanie. L'action est menée par l'association ACAD et l'Agence souhaite trouver une collectivité qui a déjà une expérience avec la Palestine. Les Communes de Fargues et de Saint Pierre se sont portées volontaires. Il s'agit d'installer une station de pompage et une canalisations dans cette région qui souffre beaucoup du rationnement et où l'eau est distribuée par camions citerne 2 fois par semaine. Le maître d'œuvre étant l'Agence de Bassin et les Communes n'apportant que ses contacts et son expérience, le Conseil donne son accord.

CESSION DE TERRAIN

Un habitant du lotissement Le Bois du Livey riverain du lagunage a demandé la cession d'un bout de terrain à la Commune pour agrandir son jardin. Cet espace étant concerné par un passage piéton vers les lagunes, une canalisation d'eaux pluviales et un fossé communal le long de la propriété, il n'est pas possible de le céder. De plus il est difficile sans faire un précédent dangereux d'aliéner une partie du domaine public communal au profit d'un particulier et d'un intérêt privé.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)

Chaque année le Conseil Général aide les Communes à améliorer leurs équipements (matériel, bâtiments ou voirie) par une subvention calculée sur plusieurs critères. Le Conseil demande à Robert VIMENEY d'étudier le programme de voirie pour 2007 et donne son accord pour solliciter cette subvention qui est d'environ 17.000 €.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire a reçu d'un notaire une DIA pour la parcelle ZB 180 située sur la RD 1113 près de la route des Bords de Garonne. L'immeuble et le terrain n'intéressent pas la Commune qui décide de ne pas faire jouer son droit de préemption.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h50.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE – Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE - Robert GALLINARO - Michel COCUT - Jean CORBANESE - Any TACH - Eliane PIGNOL - Eliette BIGAUD - Sylvain LACROIX - Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Alexandra CERET - Myriam MOURA - Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean CORBANESE.



Avant l'ouverture de la séance le Conseil tient à évoquer Philippe GRANJOU qui a laissé une forte empreinte, tant professionnelle qu'affective, et avait su créer un important lien social au niveau de la Commune mais aussi du canton. Un échange entre tous les conseillers montre la densité de l'émotion créée par sa brutale disparition et la volonté, partagée par la population, de lui rendre un hommage dans le prochain journal.

ECHANGES D'INFORMATIONS

RESTRUCTURATION DES SERVICES DE LA D.D.E

Le transfert au département des routes nationales induit aujourd'hui une répartition complexes des compétences au sein des services de la DDE. Les services de l'Etat, dirigés par Monsieur LACOSTE, conservent l'ATESAT c'est à dire l'aide apportée aux petites communes pour l'urbanisme et les projets d'aménagement routiers. Le Centre Routier Départemental prend en charge l'entretien, la gestion et les projets d'aménagement sur les routes départementales (rue de la Gare, rue des Coopératives et route de Saint André qui constituent la RD 228 plus une courte partie de la RD 672 à hauteur de Jean Redon). Apparemment le contrôle de conformité au POS se durcit de la part des services de la DDE puisqu'il vient d'être refusé un abri de jardin en zone NC. Cette évolution reste à confirmer.

VITESSE DANS LE BOURG

Une proposition de panneaux indicateurs et capteurs de vitesse a été faite par la société ELANCITÉ. Ils permettent d'avertir l'automobiliste de sa vitesse et de faire des calculs de moyenne. Une démonstration à laquelle ont été invités les maires du canton, aura lieu le 17 avril à 14h30 (départ Mairie).

PISTES DE REFLEXION

Le Maire s'adresse ensuite au Conseil sur la base d'un texte qui leur est remis et dans lequel il développe des pistes d'action qui "ressembleraient" au village, à son histoire, à sa spécificité et

à la volonté du conseil d'une véritable démocratie ainsi que du respect des habitants. Il y propose par exemple :

- de prévoir avant chaque séance du Conseil un temps de parole et d'expression pour la population,
- de valoriser et poursuivre les efforts entrepris pour maintenir un cadre de vie respectant l'environnement (chaufferie bois) et le développement social,
- d'assurer à tous l'accès au bien vital qu'est l'eau avec un combat pour un véritable service public de l'eau seul capable d'assurer une égalité de tous en la matière
- de permettre l'accès à internet pour tous car c'est un moyen de communication indispensable dont 30% de la population sont privés aujourd'hui avec pour conséquence une coupure sociale importante.

Il invite tous les élus à trouver des propositions qui vont dans ce sens.

RUE DE LA MANE

Comme convenu lors de la rencontre du 13 janvier, du mobilier urbain a été modifié pour faciliter et protéger les mouvements des riverains, des jardinières ont été achetées pour éviter que des voitures se garent sur les espaces protégés du parking, contact a été pris avec "peinture fraîche" (fresque de la salle des fêtes) pour peindre le mur de l'école maternelle visible depuis la rue de la Mane. En ce qui concerne le fleurissement de la rue, des pots de géraniums seront mis en place sur les murettes avec l'accord des propriétaires. A ce sujet le Conseil souhaite qu'une serre soit créée pour éviter de changer les plantations chaque année.

LETTRE DE LA FNACA

Cette association a remercié le Conseil d'avoir pris position officiellement pour le maintien du 19 mars pour seule cérémonie des combats d'Algérie et de la fin de cette guerre.

CHAUDIERE DE L'EGLISE

La panne était due à un manque d'entretien en particulier des tuyaux d'évacuation et la chaudière a été réparée par le personnel des services techniques. Cependant son état n'est pas bon et la question se reposera de son changement. A ce sujet s'engage un débat sur la prise en charge des 10.000 € que coûterait ce changement. Sur le principe la question est posée de savoir si la Commune, organisation éminemment laïque, doit le chauffage à un lieu de culte et à une communauté dont l'état est séparé depuis le début du XXème siècle. Il est également évoqué les conditions financières de l'achat de la chaudière en place et de la souscription qui a eu lieu alors en rappelant que la communauté catholique avait à l'époque fait preuve d'un grand dynamisme permettant un soutien financier important.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Il est fait le point des permis de construire en cours en particulier sur les terrains de l'Enclos et d'Aubrin en zone NA du POS et confirmé la volonté du Conseil de limiter les constructions dans ces secteurs pour conserver, entre autres, la qualité de vie du bourg. Monsieur le maire souhaite limiter au strict minimum les habitats collectifs et il a demandé aux différents aménageurs qui l'ont contacté qu'aucun lot vendu ne soit inférieur à 500 m². En ce qui concerne Galétrie il reste un terrain disponible qui semblerait intéresser une entreprise locale. Concernant les constructions dans la partie dense du bourg et en particulier rue de la Mane, le Conseil refuse de voter la taxe compensatrice pour non construction de place de parking car ce problème ne se résoudra pas par de l'argent.

ORDRE DU JOUR

LOTISSEMENT LE PARC DU DAURAT

Le Conseil avait été informé de la détérioration de la murette d'une résidente lors d'une opération de tonte par le personnel communal. L'assurance a accepté de prendre en charge les travaux avec une franchise de 415 €. Il semble normal que la Commune paye cette franchise aux intéressés et le Conseil donne son accord.

LETTRE DE L'INSPECTION ACADEMIQUE SUR LE FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES

Une lettre de l'Inspecteur d'Académie en date du 20 mars rappelle le principe de ce financement et le rôle de conciliation du Préfet. Cette participation qui est maintenue malgré une "levée de boucliers" de très nombreux maires, ne doit pas dépasser le coût de scolarisation d'un enfant dans l'école publique de sa commune de résidence. L'Inspecteur demande donc la transmission des effectifs et des dépenses de fonctionnement mobilisées par la Commune pour l'école avant le 4 mai 2007. Le Conseil s'élève contre la marchandisation de l'enseignement, la suppression progressive et insidieuse du service public de l'éducation base de la République et refuse de rentrer dans une logique comptable nuisible non seulement au développement de l'enfant mais également à l'égalité de tous en matière d'instruction publique.

ABRI BUS DES LOTISSEMENTS

L'implantation de cet abri bus empiète largement sur la propriété privée attenante en accord avec sa propriétaire de l'époque. Celle-ci étant décédée, son héritière qui souhaite vendre le terrain demande son enlèvement. Une vérification sur place a vérifié cette situation et le Conseil doit décider de ce transfert car il est impossible de supprimer l'abri bus. Une visite sur place aura lieu avec les services du SISS chargé du transport des élèves afin de concilier la sécurité et l'intérêt des élèves. Le Maire et Robert VIMENEY sont chargés de ce dossier par le Conseil.

LETTRE DE M. LIONEL CONDOU SUR LES ZONES NC DU P.O.S

Le Conseil prend connaissance du courrier adressé par M. Lionel CONDOU regrettant que le Maire ne rende pas constructibles des terrains dans la partie située au nord de la voie ferrée et qui donne lieu à plusieurs remarques. Il est rappelé que toute modification du P.O.S est étudiée par un comité de pilotage (préfecture, DDE, Conseil Général, Conseil Régional, communes environnantes, Chambre d'Agriculture, CCI...), son approbation définitive se faisant par délibération du Conseil. Les POS successifs à St Pierre d'Aurillac ont permis de maintenir et de favoriser l'activité viticole. Cependant, le Conseil est conscient du désarroi et du malheur induits par la crise actuelle dont il n'est d'ailleurs pas responsable, pas plus qu'il n'est responsable du veto mis par les organisations viticoles (INAO, Syndicat des Bordeaux, Syndicat des Cotes de Bordeaux St Macaire) lors de la dernière révision du POS, à l'extension des zones constructibles. Il se pose également la question de savoir si la vente de terrains viticoles est une solution à cette crise, le véritable problème étant la juste rémunération du produit et du travail des viticulteurs. Il est par ailleurs fait remarquer que la définition de nouvelles zones constructibles pourrait créer des inégalités et des injustices supplémentaires en « enrichissant » certains propriétaires et en « appauvrissant » d'autres. La décision du conseil

pourrait également être contestée sinon attaquée par des personnes ayant récemment vendu des terrains agricoles à bas prix devenant constructibles (donc de grande valeur) quelques temps après la vente. S'ajoute à cela le délai de 2 ou 3 ans pour modifier le plan d'urbanisme et le maintien indispensable du paysage des coteaux comme important atout touristique. Le Conseil conscient de tous ces éléments décide de ne pas engager une telle procédure.

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR LA SORTIE DE FIN D'ANNEE DES CM²

Cette sortie se fera en 2007 au Futuroscope, la Maison Familiale de Louvie Juzon n'ayant pas une capacité d'accueil suffisante. Le budget financier nécessite une aide de 500 € pour s'équilibrer et le Conseil propose que cette somme soit prise en charge par le CCAS avec "100% SOLIDAIRES". Il accepte en cas de problème à ce niveau là d'en prendre 50 % en charge. Any TACH relayera cette demande auprès du Conseil d'Administration du CCAS.

EMPRUNTS 2007

Une consultation des organismes bancaires a été faite en vue de procéder à un emprunt de 200.000 € permettant de payer le solde des travaux du restaurant scolaire et certains investissements de l'année. Après analyse des offres reçues, il apparaît que celle de DEXIA - CLF est la plus intéressante. Il est donc décidé d'emprunter de la façon suivante :

- 200.000 €
- 15 ans
- échéance annuelle de 17.621.59 €
- taux de 4,32 % recalculé à 3,71 %
- frais de dossier de 0,05 %
- 1^{ère} échéance le 1^{er} décembre 2007, deuxième le 1^{er} avril 2008

Par ailleurs et en cas de besoin il sera également souscrit une ligne de trésorerie auprès de DEXIA - CLF pour 150.000 € pour une durée de 360 jours sur la base du taux T4M + 0,15 % les intérêts étant calculés mensuellement et payables trimestriellement.

SUPPRESSION D'UN POSTE AU COLLEGE DE PIAN

La suppression d'un poste d'ATOS au Collège de Pian sur Garonne après le transfert de ces personnels de l'Etat vers le Département a fortement mobilisé le personnel de l'établissement. Les Maires du Canton au niveau de la Communauté de Communes ont soutenu l'action engagée pour annuler cette suppression. Le Conseil unanimement s'associe à toute action qui va dans ce sens et apporte son soutien au personnel du Collège.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE – Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE - Robert GALLINARO - Jean CORBANESE - Any TACH - Eliette BIGAUD - Francis DUSSILLOLS - Daniel PRIAM.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Michel COCUT - Eliane PIGNOL - Alexandra CERET - Sylvain LACROIX - Myriam MOURA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain DUBROCA;



Le Compte rendu du Conseil du 6 avril 2007 est adopté après quelques modifications de fond et de forme.

ECHANGES D'INFORMATIONS

PREEMPTION DE L'IMMEUBLE 4 RUE DES COOPERATIVES

Le Maire informe le Conseil que l'acte d'achat a été signé chez Maître Rassat et qu'il faut réfléchir rapidement à l'affectation du local en limitant au maximum les travaux et transformations coûteuses. Le hangar attenant de 25 à 30 m² pourrait être mis à disposition de l'association sur les logiciels libres en échanges d'animations informatiques. Les pièces situées sur la rue pourraient recevoir la banque alimentaire.

JACHERES FLEURIES

Le projet avance très vite en collaboration avec la société de chasse et Voies Navigables de France.

HALTE NAUTIQUE

Le Maire a essayé de trouver un compromis avec VNF propriétaire de l'espace qui souhaite détruire la halte leur appartenant. Les compteurs d'eau et d'électricité seront supprimés. Le bâtiment par lui même sera transformé par VNF ne laissant que 2 murs sur 4 et le barbecue. Dès lors nous entretiendrons l'espace de détente ainsi créé. Le Conseil donne son accord à cet "arrangement" mais précise qu'au moindre problème il sera annulé.

ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTON

La prochaine réunion aura lieu à Saint Pierre d'Aurillac le 8 juin prochain au restaurant scolaire suivie d'un repas. Le Conseil charge Any TACH et Eliette BIGAUD d'organiser cette manifestation.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS BUDGETAIRES

Le Conseil examine point par point, chapitre par chapitre, les documents présentés par le Maire et qui récapitulent les dépenses et les recettes effectuées en 2006 pour les 3 budgets qu'il gère, à savoir :

➤ **COMMUNE :**

o en fonctionnement, résultat positif de 109.810,52 € auquel il faut ajouter le résultat de 2005 de 54.004,45 €. La somme qui est **disponible pour le fonctionnement de 2007 est donc de 163.814,97 €.**

o en investissement les travaux, achats et équipements effectués en 2006 sont supérieurs aux recettes, le résultat est donc **déficitaire de 159.823,44 €**, déficit largement comblé par **l'excédent de 2005 reporté de 330.001,64 €**. Cette situation, normale en investissement, est due entre autres aux lourds travaux du restaurant scolaire et du stade, à l'achat d'une tente de cérémonie pour les associations et les particuliers, à l'équipement de l'école et de la mairie, à l'achat d'un véhicule pour les services techniques, aux travaux de voirie... Si l'on prend en compte les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, le besoin de financement pour 2007 est de 961,80 €. Le Conseil décide de transférer la somme de **100.000 €** du solde de fonctionnement **pour financer les travaux 2007** et de ne conserver en fonctionnement que 63.814,97 € Globalement la section d'investissement 2007 sera financée par les **économies de fonctionnement à hauteur de 260.000 €.**

Après avoir pris connaissance des propositions de la Commission des Finances qui a examiné les besoins tant en travaux qu'en équipements pour la Commune en 2007, le Conseil approuve le budget primitif de la Commune pour 2007 qui se présente de la façon suivante :

- o **en fonctionnement** **1.077.294,69 €**
- o **en investissement** **963.569,27 €**

Le produit des 4 taxes de contributions directes est calculé à partir des besoins de fonctionnement moins les frais relatifs au Centre de Loisirs dont la compétence est transférée à la Communauté de Communes. Le Conseil après débat décide d'appliquer une hausse symbolique de 1% sur les taxes des ménages, ce qui donne les taux suivants :

	<u>taux 2006</u>	<u>taux 2007</u>
o taxe d'habitation	11,63%	11,75%
o foncier bâti	11,73%	11,85%
o foncier non bâti	69,83%	70,53%
o taxe professionnelle	inchangée à 28,47% le plafond étant de 29,12%	

Le produit total attendu est donc d'environ 294.972 €, **cette augmentation de 1% représente un produit supplémentaire de 1.984 €.** Le Conseil tient à préciser que les Communes sont de plus en plus étranglées : l'état diminue ses aides (compensation des exonérations), il n'est pas souhaitable d'augmenter les impôts sur les ménages et le taux de la taxe professionnelle est au maximum. Compte tenu de ces chiffres le Maire précise que la situation financière de la Commune est bonne mais qu'il convient de poursuivre les économies engagées afin d'autofinancer le plus possible les travaux prévus. Par ailleurs la Commune bénéficie d'une baisse importante des remboursements d'emprunts : le remboursement des intérêts se fait sur le fonctionnement et du capital sur l'investissement. De nombreux emprunts échus en 2006 permettent de réduire les remboursements de 40.500 € qui constituent un potentiel important pour emprunter de nouveau. Cependant le Conseil ne souhaite pas trop grever cette capacité afin de laisser une situation saine au prochain conseil élu en 2008.

En ce qui concerne la section d'investissement le Conseil souhaite entre autres :

- ✓ poursuivre les travaux de voirie,
- ✓ finir le restaurant scolaire (aménagement des abords après la construction de la Maison de la Petite Enfance),
- ✓ uniformiser les clés de tous les bâtiments communaux,
- ✓ engager la procédure et les études pour la création d'une chaufferie bois (mairie, école, centre de loisirs, maison de la petite enfance, et peut-être coopérative),

- ✓ mettre en place une convention d'aménagement d'école avec le Conseil Général pour son agrandissement et son aménagement, l'équiper en informatique (classe mobile en collaboration avec l'éducation nationale),
- ✓ construire des garages pour la rue de la Mane,
- ✓ acheter le terrain de l'ex SNCF entre le Mille Club et la Gare ainsi que l'immeuble 4 rue des Coopératives (Cf. plus haut),
- ✓ engager la première tranche de l'éclairage public,
- ✓ améliorer les gîtes communaux pour augmenter leur taux d'occupation,
- ✓ payer les travaux de l'éclairage des courts de tennis réalisé en début d'année...

Le financement de ces travaux nécessite, en complément des 260.000 € d'autofinancement, un emprunt de 200.000 € qui représente une annuité de remboursement d'environ 17.000 €.

➤ **SERVICE ASSAINISSEMENT :**

- o en fonctionnement : excédent de 43.080,35 € malgré le renforcement de la station sous vide de 210.000 € TTC. Le Conseil décide de l'affecter pour la quasi totalité (40.000 €) en investissement.
- o en investissement 2007 sera l'année préparatoire à la construction d'une **nouvelle station d'épuration dont le coût estimé est de 930.000 € TTC**. La somme restant à la Commune après l'obtention de subventions (Conseil Général, Agence de l'Eau) sera malgré tout lourde à assumer. En 2007 doivent être réalisées des études préalables à cette construction et payé le solde de la station sous vide. Pour financer ces dépenses il est décidé d'alimenter la section d'investissement par un transfert de la section de fonctionnement de **60.000 € et un emprunt de 35.000 €**.

Le Conseil adopte le budget primitif dont les montants s'équilibrent en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- ✓ **section de fonctionnement** **60.220,35 €**
- ✓ **section d'investissement** **171.441,53 €**

Là aussi beaucoup d'emprunts sont échus depuis 2006 créant une économie en 2007 de 26.400 € et donc un potentiel d'emprunt pour la construction de la future station sous vide. Compte tenu de l'ampleur des travaux à venir Mr le maire souhaite que l'augmentation du prix de l'eau consécutive à l'adoption d'une nouvelle technique d'épuration soit lissée sur plusieurs années.

➤ **ZONE D'ACTIVITES LA CROIX DE GALETRIX :**

- o en fonctionnement : il ne reste plus qu'un terrain (2.800 m² à 6 € HT) à vendre et dès que cela sera fait ce budget annexe sera soldé. Les écritures de sorties d'actif dès la vente d'un terrain au vue du coût du lotissement (achat du terrain + voirie + viabilisation) font apparaître un **résultat nul**
- o en investissement un **excédent de 19.289,09 €**. Le Conseil se félicite de la décision prise de créer cette zone même si au bilan final cette opération n'est pas complètement équilibrée, d'autres rentrées viendront le compenser et à plus long terme.

Le budget 2007 est donc adopté en équilibre de la façon suivante :

- ✓ **section de fonctionnement** **78.505,73 €**
- ✓ **section d'investissement** **86.073,99 €**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE – Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE - Robert GALLINARO - Jean CORBANESE - Any TACH - Eliane PIGNOL - Eliette BIGAUD - Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Michel COCUT - Alexandra CERET - Sylvain LACROIX - Myriam MOURA - Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Francis DUSSILLOLS;



Le Compte rendu du Conseil du 13 avril 2007 est adopté après quelques modifications de forme.

ECHANGES D'INFORMATIONS

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE D'ENFANTS DOMICILIÉS HORS COMMUNE

A la suite de plusieurs demandes, le Conseil rappelle sa position sur de telles demandes, sauf pour les enfants de petite et moyenne sections de maternelles habitant Saint Martin de Sécas, Commune avec laquelle une convention a été signée. Pour des raisons tenant à la capacité de l'école et compte tenu de l'évolution prévisible des effectifs, le Conseil demande au Maire de ne pas accepter les enfants habitant d'autres Communes. En effet, il ne souhaite pas se trouver dans l'impossibilité d'accueillir des enfants de St Pierre d'Aurillac ou de mettre en place une liste d'attente.

FETE LOCALE ET FESTIVAL DES FIFRES DE GARONNE

Une réunion a eu lieu avec les organisateurs et les décisions suivantes ont été prises :

- la Commune prend en charge les flambeaux et les lanternes (Alain DUBROCA)
- une réunion avec les services de sécurité sera convoquée par la Mairie pour le 19 juin à 18 heures sur place
- le lavoir de l'église sera nettoyé par les services communaux
- Any TACH représentera le Conseil à la prochaine réunion du Comité d'organisation le 22 mai
- les bennes ont été réservées par Alain DUBROCA et Anne LARROUY s'occupe de confirmer
- repas offert aux bénévoles le lundi soir : le Conseil souhaite le maintenir comme une reconnaissance publique du travail réalisé par tous. Alain DUBROCA, Jean CORBANESE, Any TACH et Francis DUSSILLOLS le prendront en charge.

VÉRONIQUE COUECOU

Lors de son départ à la retraite le Conseil avait participé financièrement au cadeau que lui avaient fait ses collègues de l'école. Elle a envoyé une carte postale du sud Tunisien au Conseil qui en est très touché.

LETTRE DE Mme THOREAU

La halle des bords de Garonne a été prêtée à cette famille pour une manifestation privée et les participants ont retourné le courrier d'autorisation avec les remerciements et des témoignages d'une journée dans cet espace "exceptionnel" "calme" et "reposant". Le Maire est heureux de voir que des personnes se manifestent quand tout va bien car, d'habitude, ce ne sont que les plaintes qui sont exprimées.

SYNDICAT DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE CAUDROT

Jean CORBANESE, délégué du Conseil à ce syndicat qui, pour Saint Pierre d'Aurillac, ne gère que l'eau potable rend compte de la dernière réunion qui a permis d'adopter le compte administratif 2006 et le budget 2007. Il y a eu des votes contre et une abstention en raison de l'utilisation d'un excédent de l'activité eau pour financer l'activité assainissement. Cela semblerait possible mais limité dans le temps et il conviendra de vérifier l'année prochaine que tout est rentré dans l'ordre.

CONSEIL D'ÉCOLE DU 2 AVRIL 2007

Eliane PIGNOL qui y représentait la Commune précise que cette réunion s'est déroulée dans une ambiance très tranquille. La demande a été formulée par les enseignantes de maternelle, sans objection des parents, de supprimer le bac à sable situé sous le pont de singe. Ces travaux seront réalisés dans l'été mais il reste à déterminer le revêtement qui le remplacera.

DIRECTION DU CENTRE DE LOISIRS

Le Maire informe le Conseil de la procédure de recrutement pour la Direction de l'Association Vacances Loisirs et du Centre de Loisirs. Après appel à candidatures 4 candidats ont été retenus sur dossier et ont été reçus par un jury samedi dernier. Sandrine DULAC a été choisie à l'unanimité de la commission sur sa compétence et sa connaissance du terrain et des réseaux locaux. A cette occasion le Maire a été étonné de constater qu'aucun des candidats n'avait de connaissance sur la question de fond d'un service public de la petite enfance malgré l'actualité de la question en lien avec un récent rapport demandé par le gouvernement sur ce sujet.

RÉORGANISATION DU CIMETIERE

Après un travail de fond sur la remise en ordre des fiches et repérage des concessions en état d'abandon, une liste a été publiée et d'éventuels concessionnaires recherchés. Ce constat a été fait en présence de la gendarmerie comme le prévoit la Loi, a été affiché au cimetière et les personnes concernées ont un délai de 3 ans pour remettre la concession en état faute de quoi elle sera reprise par la Commune pour être ré-attribuée.

COMITE DU SOUVENIR DES FUSILLÉS DE SOUGE

Ce Comité propose la mise à disposition d'une exposition sur cette page noire de l'histoire de la Résistance en Gironde. Le Conseil souhaite présenter cette exposition à l'occasion des cérémonies du 8 mai ou de la journée de la déportation en 2008. Une prise de contact permettra de la réserver et d'organiser cette présentation.

SITE WEB

Alain DUBROCA a rencontré une société qui réalise des sites web pour les Communes. Aujourd'hui compte tenu de l'évolution des communications, ce type de présentation de la Commune et d'information sur les activités tant communales qu'associatives est devenu presque indispensable. Une démonstration peut être organisée sur les différents thèmes à mettre en valeur et ce qui peut être montré aux internautes qui consulteraient le site de la Commune (conseils municipaux, initiatives, tourisme, gîtes, centre de loisirs, services offerts...).

ORDRE DU JOUR

ASSAINISSEMENT : FIXATION DE LA PART COLLECTIVITÉ

Les besoins financiers réels pour la construction et l'entretien de la nouvelle station d'épuration ne sont pas encore connus précisément et dépendront également de la négociation avec la société fermière (Véolia) d'un avenant au contrat de délégation. En 2007, comme cela a été constaté lors du budget primitif, la charge des emprunts à rembourser a diminué reconstituant la capacité d'emprunter pour ces lourds travaux. Mais cela ne suffira pas à tout financer et le Conseil souhaite augmenter la part de la taxe d'assainissement qui revient à la Commune et qui représente moins de 30.000 € pour une année. Cette part est constituée de 2 éléments :

- la prime fixe semestrielle qui est actuellement de 11,8404 €
- la surtaxe variable qui dépend de l'eau consommée et donc épurée, qui est aujourd'hui de 0,4466 € le m³

Le Conseil décide, à compter du 1^{er} juillet 2007, de modifier ces montants , qui ne représentent qu'un tiers de la somme payée par les usagers, de la façon suivante :

- prime fixe semestrielle : 12,91 €
- surtaxe : 0.4868 € le m³

ENQUETE DE L'INSPECTION D'ACADEMIE SUR LES DEPENSES SCOLAIRES

Le Conseil est bien conscient des risques que présente une réponse à cette enquête et comme il l'a précisé dans une précédente réunion, craint que ces chiffres ne soient utilisés par le Préfet pour fixer la participation financière des Communes aux frais de fonctionnement des écoles privées. Cependant il ne souhaite pas plus que ce soit les chiffres fixés unilatéralement par le Préfet qui s'appliquent. Après débat il demande à ce que les chiffres des dépenses faites par la Commune pour un élève soient communiqués à l'académie, regrettant que les Communes qui font le plus d'efforts pour un enseignement de qualité risquent d'être les plus pénalisées en cas de participation aux écoles privées. Par contre le Conseil affirme que dans ce cas là il s'opposera au versement des sommes demandées par l'Etat.

DETTES NON RECOUVRABLES

Chaque année le Percepteur informe le Maire des dettes envers la Commune qu'il n'a pas réussi à recouvrer malgré relances et mises en demeure. Pour les années 2004 & 2005 les côtes irrécouvrables sont de 210,10 € et les admissions en non valeur de 0,60 €. Le Conseil donne son accord à l'arrêt des procédures correspondantes et à une régularisation sur le budget 2007.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

La déclaration reçue concerne un immeuble et une partie de terrain du secteur de l'Enclos, le tout pour environ 1.400 m². Bien que le Conseil soit très attentif à l'évolution de ce secteur déterminant pour la densification du bourg, il ne fait pas jouer son droit de préemption.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2008

Le Conseil est chargé de tirer au sort 3 personnes à partir de la liste électorale qui seront intégrées à la liste préparatoire des jurés d'Assises pour 2008. Toute information leur sera adressée sur les conditions d'exercice de ce devoir civique et les cas d'exonération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h.



Festival des fifres..... édition 2007



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE – Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE - Michel COCUT - Jean CORBANESE - Any TACH - Eliette BIGAUD - Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Alain DUBROCA - Robert GALLINARO - Eliane PIGNOL - Alexandra CERET - Sylvain LACROIX - Myriam MOURA - Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Any TACH.



Le Compte rendu du Conseil du 4 mai 2007 est adopté à l'unanimité.

ECHANGES D'INFORMATIONS

TERRAINS A AMENAGER

La vente de certains terrains situés en zone 2Na (*à urbaniser*) annoncée récemment a semble-t-il été annulée pour des raisons tenant d'abord au prix en forte augmentation et aux contraintes issues du POS ou du refus du Conseil de voir se bâtir des lotissements trop denses comme dans d'autres communes alentours.

INHUMATION LE LUNDI DE PENTECOTE

Une inhumation a eu lieu dans le cimetière communal le 28 mai dernier sans que le maire en ait été informé et ait donné son autorisation. En effet la société de pompes funèbres a faxé la demande le vendredi soir après 18h et n'a pas vérifié que la mairie était d'accord. Les services étant fermés le lundi, l'enterrement a quand même eu lieu. Le Maire ayant sa responsabilité engagée sur la base d'un risque de violation de sépulture prendra contact avec cette société pour s'en expliquer et savoir comment le fourgon a pu entrer par le portail fermé par un cadenas.

CLEFS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Un nouveau système de clefs à code a été mis en place avec un « pass » général permettant au Maire, aux Adjoints, à la Secrétaire Générale et aux services techniques d'entrer dans tous les bâtiments équipés. Les autres utilisateurs (*personnel et associations*) ont reçu une clef spécifique à l'équipement concerné. Ces clefs ne pouvant être refaites que par la Mairie, certaines associations ayant des sections ou des utilisations multiples ont demandé des doubles. Le Conseil donne son accord pour 1 ou 2 clefs supplémentaires payées par la Commune pour les cas particuliers. Une liste détaillée des clefs remises sera établie nominativement.

JUMELAGE : VOYAGE DE PENTECOTE

Any TACH qui y représentait le Conseil, rend compte au Conseil du séjour à Thil et Morfontaine qui s'est très bien déroulé et a permis des contacts très agréables. Un Comité de Jumelages englobant toutes les Communes avec lesquelles Thil est jumelé va être créé pour éviter la multiplication des associations, ce qui semble une bonne idée. Un des cadeaux remis par les Lorrains est le livre d'Albert FALCETTA sur les réfugiés du nord est et le Maire rappelle qu'il serait intéressant pour les 30 ans du jumelage l'année prochaine d'organiser une manifestation sur ce thème avec l'auteur ce qui avait déjà été envisagé lors d'un précédent Conseil. Le Maire de Thil a édité un bulletin municipal spécial sur les années de gestion de 1995 à 2005 ce qui semble également une bonne idée au Conseil.

RENFORCEMENT BASSE TENSION

Le SDEEG (*syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde*) qui est chargé du renforcement des réseaux électriques a informé le Maire que les crédits manquent en 2007 pour renforcer le poste de Poil de Chien.

ASSEMBLEE GENERALE DES BLEUETS MACARIENS

Le Maire et Jean CORBANESE y représenteront la Commune et à cette occasion aborderont les sujets suivants : conditions du prêt de matériel et des tentes de cérémonies, consommation électrique du stade, entretien des bâtiments et réfection du terrain de grand jeu... Le Conseil les charge de transmettre un message de responsabilisation auprès des utilisateurs de ces équipements.

FUNERARIUM - CREMATORIUM

Le Maire a eu un contact avec un entrepreneur de pompes funèbres qui souhaiterait installer sur la Commune un funérarium avec possibilité de crémation. Le Conseil estime qu'il s'agit là d'un véritable service rendu aux habitants du sud Gironde qui doivent se rendre à Bordeaux ou dans le Lot et Garonne. Avant d'aller plus loin dans le montage du dossier administratif, très complexe puisqu'il s'agit d'un monopole communal, le Maire est chargé de rester en contact afin d'avoir toutes les assurances sur ce projet. Compte tenu de la sensibilité de tout ce qui touche à la mort, un tour de table permet au Conseil d'émettre unanimement un avis favorable de principe.

LOTISSEMENT LES NOISETIERS

L'Habitation Economique a du convoquer une assemblée générale de l'association syndicale obligatoire à la suite de la vente de la moitié des lots et le Maire y a été invité puisque cet organisme HLM propose que la Commune intègre les réseaux et la voirie dans le domaine communal. La position du Conseil a toujours été de ne reprendre les VRD (*voirie et réseaux divers*) qu'après leur remise en état refusant d'engager des travaux importants et coûteux financés par les impôts locaux. L'association syndicale se trouve de fait co-proprétaire de ces réseaux avec l'Habitation Economique qui doivent se partager les frais de remise en état. Or ces réseaux, en particulier celui d'assainissement, n'est pas conforme, passe sur les lots vendus et nécessite de gros travaux. Cette situation ne facilite pas l'élection d'un Président et d'un Bureau d'association et la réunion a été un échec. Le Conseil attend donc les propositions de l'Habitation Economique et mandate le Maire pour ne pas s'engager financièrement.

VOIRIE DES AIRIALS

Les dossiers de Mérigon et de la Mane sont confiés à Alain DUBROCA qui a demandé des relevés topographiques afin d'obtenir la rétrocession à la Commune des parties sur lesquelles elle pourrait intervenir. Il est rappelé que des travaux ne peuvent être faits par la Commune que sur son propre domaine public ou privé. Il convient d'aboutir rapidement, en particulier sur Mérigon, compte tenu de l'état dégradé de la voirie.

ASSOCIATION INSERMECA

Jean CORBANESE informe le Conseil de la visite qu'il a faite avec Sandra GALLINARO pour le CCAS au responsable de cette association de Toulonne et dont le but est de faire de l'insertion et de la formation en réparant les véhicules de personnes en difficulté sociale et économique. En 4 ans d'existence environ 1.600 interventions ont été réalisées sur les véhicules de personnes qui n'auraient pas pu les réparer autrement et qui ont besoin de se déplacer pour assurer la vie quotidienne de leur famille, rechercher un emploi ou tout simplement aller travailler. Le financement public de cette association ne permet pas sa pérennité à court terme et sur les 211 demandes d'aide à des Communes il n'y a eu que 12 réponses dont celle du CCAS de Saint Pierre d'Aurillac. Il faut faire connaître les activités d'INSERMECA et le Maire en parlera lors de la prochaine réunion de l'association des Maires du Canton. Devant l'excellent et efficace travail réalisé par ces petites structures bénévoles d'insertion le Conseil regrette à nouveau le désengagement de l'Etat, comme dans beaucoup d'autres domaines.

ORDRE DU JOUR

LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE

Le Maire donne lecture au Conseil de la lettre d'une association langonnaise luttant contre la mucoviscidose faisant part de ses projets et demandant une aide financière. Le Conseil donne son accord pour déroger à son principe de ne pas aider une action dont le financement revient normalement à l'état dans le cadre de la recherche et de la santé publique. Une subvention de 75 € sera versée à cette association pour 2007.

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil maintient le principe de non augmentation du premier tarif qui est de 1,71 € depuis 2003. Il décide d'augmenter de 2 % le 2^{ème} tarif qui passe de 2,02 € à 2,06 € ce qui représente environ 6 € de plus pour toute l'année scolaire. Les élèves domiciliés dans une autre commune et dont les parents ne participent pas au financement de ce service par les impôts locaux paieront le repas 2,37 € au lieu de 2,30 € aujourd'hui, soit 3% de plus et environ 10 € pour une année scolaire complète. Ces tarifs sont applicables à compter du 20 août, date des premières permanences de vente de tickets avant la rentrée.

TARIFS DES GITES COMMUNAUX POUR 2008

Les dates de parution des catalogues «Gîtes de France» amènent le Conseil à fixer dès à présent les tarifs de location des 5 gîtes communaux à compter du 1^{er} janvier 2008. Il décide d'une augmentation uniforme de 5 % comme suit :

- | | | |
|---------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| ➤ <u>Toutes saisons</u> : | le week-end : 88 € | la nuit supplémentaire : 44 € |
| ➤ <u>Juillet & août</u> : | la semaine : 285 € | le mois : 794 € |
| ➤ <u>Juin & septembre</u> : | la semaine : 265 € | le mois : 695 € |
| ➤ <u>Basse saison</u> : | la semaine : 190 € | le mois : 463 € |

A cette occasion le Maire fait part au Conseil de la demande de plus en plus importante d'un équipement internet haut débit pour ce type de location. Il souhaite une réflexion poussée maintenant que la Commune dispose de l'ADSL et une étude financière.

ROUTE DEPARTEMENTALE 1113

Le Maire a demandé au Préfet la possibilité de supprimer la zone 30 située au cœur du bourg qui, de toutes façons, n'est pas respectée et n'a plus sa raison d'être. Par la même occasion les services de la DDE proposent d'harmoniser les limites de la zone d'agglomération qui sont décalées sur la partie vers La Réole. Celles-ci déterminent également la limitation à 70 Km/h jusqu'à la sortie du territoire de la Commune. La zone située entre le panneau d'entrée côté Langon et le PR 21+895 (*après la station service à la sortie vers La Réole*) est considérée comme agglomérée et donc limitée à 50 Km/h. Le Maire est autorisé à signer les arrêtés correspondants.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil décide de ne pas faire jouer son droit de préemption pour les parcelles :

- AL 66 (*rue de la Mane*) de 2 ares et 10 centiares
- ZB 106 (*Gaillard*) de 10 ares et 95 centiares
- ZC 4 (*Le Siron*) de 3 ares et 85 centiares

MARCHE DE PLEIN VENT

C'est ainsi que sont nommés les « marchés campagnards » d'autrefois dont la création demande de nombreuses démarches et une concertation non seulement avec les commerçants locaux mais également avec les organisations commerciales syndicales et les administrations de contrôle. La gérante de la Coquecigrue a engagé une concertation avec les autres commerçants locaux qui ont décidé de consulter les habitants pas un questionnaire. Le lieu et le jour restent à déterminer mais la première idée émise a été : le mercredi sur la place de la mairie. Le Conseil attendra le résultat du questionnaire pour engager les démarches mais estime l'idée très intéressante et y donne un accord de principe, les détails restant à préciser.

SONORISATION PORTABLE

Le matériel de la Communauté de Communes étant en panne, le Conseil avait décidé d'acheter une sonorisation portable de qualité qui a été livrée il y a 3 semaines. Il décide de réserver son utilisation aux associations de Saint Pierre d'Aurillac et aux activités municipales. Il sera demandé une caution de 150 € et le tarif de la location est fixée à 15 €. Cette activité sera intégrée à la régie de recettes pour la location des bâtiments et équipements publics. L'information paraîtra dans le prochain journal municipal.

STATION D'EPURATION

Les études préalables et l'organisation de la consultation se mettent en place pour préparer la construction de cet important équipement visant à une meilleure épuration des eaux usées mais également de faire face à une augmentation des zones soumises à l'assainissement collectif comme des nouvelles constructions. Pour finaliser le dossier de consultation des entreprises il convient dès aujourd'hui de choisir un bureau de contrôle technique et un coordinateur SPS. Les consultations ont été suivies par les services de la DDAF (direction départementale de l'agriculture et de la forêt) chargés d'assister la Commune. Il ressort que les meilleures offres sont celles de :

- Mission SPS société ELYFEC 2.232 € HT
- Bureau de contrôle technique société APAVE 4.800 € HT

Le Conseil autorise le Maire à signer les marchés et commandes correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h.



Les lagunes (vue aérienne)





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE –Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE – Robert GALLINARO - Jean CORBANESE - Any TACH - Eliette BIGAUD - Francis DUSSILLOLS – Daniel PRIAM.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Michel COCUT - Eliane PIGNOL - Alexandra CERET - Sylvain LACROIX - Myriam MOURA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Robert VIMENEY.



Le Compte rendu du Conseil du 1^{er} juin 2007 est adopté à l'unanimité.

ECHANGES D'INFORMATIONS

RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

La procédure engagée pour l'expulsion d'un occupant sans titre, qui a apparemment quitté les lieux, donnera lieu à une décision du tribunal le 8 août prochain. L'appartement a été nettoyé devant huissier et les serrures changées.

FETE LOCALE

Les associations organisatrices seront invitées au Conseil de septembre pour faire le bilan mais le Conseil estime que l'ensemble fête locale, festival des fifres et fête de l'aloise a été un succès.

EPAVE SUR LES BORDS DE GARONNE

Un véhicule retrouvé dans la Garonne et sorti par VNF, propriétaire des berges, puis déplacé lors de la fête n'a toujours pas été enlevé malgré de nombreuses interventions auprès de VNF, du propriétaire d'origine et de la gendarmerie.. Il semble qu'il soit maintenant la propriété de l'assurance qui a été contactée. Le Maire informe le Conseil de son intention de convoquer la presse sur place afin de faire pression sur les différentes personnes concernées et pour que le problème soit réglé dans le courant de la semaine prochaine. Il trouve inadmissible que tous se renvoient la balle et que ce soit la Commune en dernier ressort qui en pâtisse sur un espace qu'elle s'efforce de rendre agréable et propre.

TRAVAUX DANS LES SANITAIRES DE L'ANCIEN CAMPING

Les travaux confiés à un chantier d'insertion organisé par le CVLV (*centre de loisirs et de vacances verdelaisiens*) ont commencé et la Commune a pris en charge une partie des conditions techniques (local, téléphone, benne, signalisation...). Pour éviter l'accès d'autres véhicules que ceux du chantier et des secours, le Maire a décidé de faire mettre en place par le chantier le portique que la Commune a toujours en réserve et d'en acheter un autre d'avance. A cette occasion le Maire se félicite de l'amélioration des abords des gîtes

communaux et informe le Conseil des contacts qu'il a avec la C.A.S d'EDF qui serait fortement intéressée par leur emplacement dans le cadre d'un réseau d'offre de vacances alternatives avec accueil paysan. Il contactera également le Collectif des viticulteurs pour examiner si une action peut être mise en place avec d'autres producteurs du Sud Gironde. Le Conseil donne son accord au Maire et le mandate pour que les contacts soient poursuivis en ce sens.



Aménagement des anciens sanitaires du camping



Gîtes communaux : amélioration des abords

SPECTACLE A LA COOPERATIVE

La date du vendredi 24 août a été retenue et le Président sera à nouveau contacté pour l'organisation de ce spectacle pris en charge par la Commune, la coopérative organisant l'apéritif et le repas. Il convient très vite de lancer les opérations d'information et de publicité, ce dossier sera suivi par Alain DUBROCA et Francis DUSSILLOLS. A cette occasion le Conseil est informé de l'organisation par les Gavès le 15 septembre d'un spectacle « lettres au lavoir » autour du petit patrimoine local. Les détails de cette manifestation seront relayés par la Commune.

ABRI BUS DES LOTISSEMENTS

La propriétaire du terrain souhaitant vendre et l'abri bus étant construit en grande partie chez elle, une rencontre a eu lieu sur place avec le S.I.S.S (*syndicat intercommunal du secteur scolaire*) qui organise le transport des élèves. Cette visite sur place a confirmé l'exaspération des riverains due au bruit des jeunes qui se réunissent le soir et le week-end dans cet abri. Le Maire a donc pris sur lui de le faire enlever rapidement et de réfléchir à la rentrée sur son remplacement (type d'abri et lieu d'implantation). La FCPE qui gère le circuit de ramassage a précisé qu'au cours de l'année scolaire 2006/2007, 12 élèves prenaient le bus à cet endroit.

MEDAILLE DE LA VILLE DE VERDUN

Il y a quelques mois, le Conseil avait adopté une délibération pour soutenir le maintien dans le domaine routier national de la « voie sacrée » à Verdun qui devait être transférée au département malgré son importance pour l'histoire de notre pays. Le Maire de Verdun a décerné au Maire de St Pierre d'Aurillac un diplôme d'honneur et la médaille de sa ville pour avoir soutenu son action.

ASSEMBLEE GENERALE DES BLEUETS MACARIENS

Le Maire et Jean CORBANESE y ont assisté le 2 juin dernier et ont ressenti une forte tension. La Commune a été remerciée pour les travaux réalisés au stade mais les responsables de l'association semblent inquiets de la situation du stade de Pian – Saint Macaire. Le débat a également porté sur le rôle que la Communauté de Communes pourrait jouer en matière d'équipements sportifs, question également abordée lors de la dernière réunion du Conseil de Développement Cantonal dans le cadre du Pays. Il s'agit d'un problème important touchant à la fois à un transfert de compétence et aux moyens financiers nécessaires. A l'occasion de cette assemblée générale un nouveau bureau a été élu : Pierre BELLOC est Président, Christophe DULAC et Joël AUDIBERT Vice-Présidents.

VOYAGE DES ELEVES DE CM1-CM2

Une subvention avait été versée dans le cadre de « 100% solidaires » pour l'organisation d'un voyage au Futuroscope et les élèves ont adressé une lettre de remerciements avec une photo d'eux sur place.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire de Toulence a réouvert et sera gérée par la société AQUITANIS qui a mis en place un règlement pour l'accueil sur 40 emplacements. Les coordonnées du responsable seront communiquées lors des demandes de stationnement sur la Commune, le terrain désigné des bords de Garonne devant être maintenu conformément à la loi pour assurer un passage bref de quelques caravanes.

INCENDIE DE BAZAS

A la suite de cet incendie dramatique, le Maire de Bazas avait adressé une motion demandant une modification du système d'intervention des services d'incendie avec la présence permanente de pompiers professionnels. Aujourd'hui en effet, les appels de secours aboutissent à un plateau technique qui apprécie l'urgence et la gravité de la situation avant de décider d'envoyer les véhicules et le personnel d'intervention. Le Maire a signé cette motion tout en étant conscient que de telles modifications auraient un coût énorme pour le département alors qu'il lui semble que ce service aurait du rester de compétence de l'Etat afin que toutes les Communes en bénéficient à égalité. Il semble par ailleurs que le délai d'intervention dans le cas de Bazas ait été de moitié inférieur à ce que la presse a affirmé. Cet accident a donné lieu à une bataille « politique » et le Conseil, sur proposition du Maire, refuse d'entrer dans une telle polémique par respect pour la famille et les morts. Il estime que la bataille pour un véritable service public de qualité qui assure l'égalité de tous, est le seul moyen d'obtenir le maintien des moyens (hommes et matériel) pour tous les centres de secours, y compris les plus petits.

ORDRE DU JOUR

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE SESCAS POUR L'ACCUEIL DES ELEVES DE MATERNELLE

Le Maire propose au Conseil d'aborder en priorité cette question en raison de la présence dans le public d'un parent concerné. Il informe le Conseil qu'il procédera à une interruption de séance afin de lui donner la parole. Il revient tout d'abord sur l'historique de cette question et de la convention signée en 2003 pour l'accueil des enfants de petite et moyenne sections de maternelle, la Commune de Saint Martin de Sescas étant dépourvue de classe de ces niveaux. L'accueil était prévu dans la mesure des places disponibles dans la ou les classes avec les enfants du 1^{er} cycle, en contrepartie la Commune de Saint Martin versait une participation financière qui s'élevait cette année à 350 € par enfant. Il rappelle que l'estimation des dépenses de fonctionnement (sans les frais concernant le bâtiment) transmise au Préfet en juin était de 525 € par élève. Cette convention comprenait l'engagement des parents à inscrire leur enfant à Saint Martin en fin de 1^{er} cycle c'est à dire lors de leur entrée en grande section de maternelle. En cas de refus les 2 maires s'engageaient à rencontrer les familles et à trouver une solution amiable. En effet une telle convention ne peut avoir d'effet contraignant puisqu'un maire, si c'est lui qui inscrit, n'a pas le pouvoir ni le droit de radier un élève déjà scolarisé. Or, cette année 3 familles qui étaient dans ce cas n'ont pas voulu inscrire leur enfant à l'école de Saint Martin, certificats médicaux à l'appui. Pour l'année scolaire qui vient, le nombre d'élèves de Saint Martin

susceptibles de venir est de 12 s'ajoutant aux 13 déjà scolarisés en primaire et en grande section de maternelle. Les prévisions d'effectifs amènent déjà à des classes de 30 élèves, ce qui est très chargé pour des enfants de 2 à 4 ans. Par ailleurs une classe accueillera également un enfant handicapé ce qui alourdira encore le travail de l'enseignante et l'arrivée ne serait-ce que de 2 ou 3 élèves de Saint Martin remettrait en cause la qualité de l'enseignement. En effet, l'ouverture d'une classe ne semble pas possible car les petits de 2 ans ne sont pas comptabilisés dans les effectifs officiels. Le coût pour Saint Pierre serait également lourd financièrement : 12 élèves, 8 années de scolarité, 525 € par an = 50.400 €, sans compter les coûts de cantine et de garderie qui doublent facilement cette somme. Mais le Conseil est également inquiet des solutions que vont pouvoir trouver les parents car le problème est le même dans toutes les petites communes du canton. Pourtant il est convaincu de la nécessité d'ouvrir l'inscription en maternelle dès 2 ans, les instances rappelant chaque fois que l'école n'est obligatoire qu'à 6 ans. Avant de demander au Conseil de se prononcer sur la dénonciation de la convention que les 2 communes sont incapables de faire appliquer, le Maire interrompt la séance pour donner la parole à Monsieur ROBINE dont la fille Noémie née en 2005, pourrait être inscrite à Saint Pierre d'Aurillac.

Celui ci insiste sur l'absence de solution pour les parents, sur le fait que jusqu'au mois de mai il était certain de pouvoir scolariser sa fille et qu'aujourd'hui il se trouve devant le fait accompli en raison de la position de 3 familles. Il comprend la position du Maire mais déplore que le « chantage » de quelques parents qui s'étaient engagés en prive d'autres de scolarisation. Il peut personnellement attendre un an avant de scolariser sa fille et va « militer » pour l'adhésion de Saint Martin de Sescas au RPI existant. Mais il estime que la dénonciation de la convention n'est pas satisfaisante du point de vue des enfants dont l'intérêt doit être primordial.

Le Conseil débat ensuite de cette dénonciation et les arguments qui sont développés en plus de ceux déjà évoqués par le Maire sont les suivants :

- Saint Pierre d'Aurillac a toujours fait un effort pour accueillir les enfants de 2 ans d'où qu'ils soient mais qu'aujourd'hui la situation a changé et cet accueil risque de fermer les portes de l'école à des enfants de la Commune
- Il existe une limite d'accueil au delà de laquelle la qualité de l'enseignement serait remise en cause
- Il est honnêtement indispensable de dénoncer une convention que les élus ne peuvent faire appliquer, ne pouvant tenir leurs engagements et ne pouvant les faire tenir aux parents
- Conséquences déplorables sur les parents des annonces faites pendant la campagne électorale sur la carte scolaire et la « liberté » des parents de choisir leur école, le Conseil ayant toujours été contre cette décision qui créerait une école à 2 vitesses et une concurrence inadmissible en matière d'éducation
- Compréhension de la brutalité de l'annonce du refus d'inscrire mais une exception serait un précédent pour les 11 autres familles dans la même situation

Au vu du tour de table effectué le Conseil décide à l'unanimité de dénoncer la convention qui le lie à Saint Martin de Sescas et décide, dans la situation actuelle, de refuser systématiquement les enfants hors commune.

MARCHE DE PLEIN VENT

Le Maire a pris contact avec la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a confirmé la complexité de la procédure de création et le Conseil lui donne carte blanche pour effectuer toutes les démarches nécessaires à son ouverture rapide, si possible en août.

CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR

Le S.I.P.H.E.M (maison de l'habitat de La Réole) qui aide la Commune dans ce projet a examiné les offres reçues pour la mission de maîtrise d'œuvre. Les critères figurant dans l'appel d'offres étaient : la valeur technique des bureaux d'étude (en particulier leurs références sur des projets semblables et leurs moyens), les délais d'exécution et le prix. Parmi les 4 offres reçues (CETAB, CAP INGELEC, SAUNIER & ASSOCIES, TDL) la meilleure offre est celle du CETAB pour un montant de 23.440,24 € HT. Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant qui comprend toutes les phases d'étude de l'avant projet à la direction des travaux. A cette occasion le Maire informe le Conseil que les subventions maximales ont été demandées et que le Sous Préfet pourra attribuer une enveloppe DGE (dotation globale d'équipement) pour une partie des travaux.

CESSION D'UNE PARTIE DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT LES ECUREUILS

Une habitante a souhaité pouvoir acheter une partie de l'espace vert commun situé en bout de son jardin actuel pour l'agrandir afin d'y faire jouer les enfants qu'elle garde en qualité d'assistante maternelle. Le Conseil comprend cette demande mais décide de ne pas y répondre favorablement car de nombreux habitants pourraient également y prétendre et une réponse positive serait un précédent. Dans les conditions actuelles où tous les problèmes d'espaces communs ne sont pas réglés dans les lotissements mais également sur le principe, le Conseil décide à une très forte majorité de ne pas céder de partie des terrains lui appartenant en limite des propriétés privées.

FRESQUE SUR LE MUR DE L'ECOLE

Le projet réalisé par les jeunes graphes de « Peinture Fraîche » à partir des remarques faites par les parents d'élèves, les enseignants et les riverains lors d'une récente réunion, est présenté au Conseil par Robert GALLINARO. Le Conseil donne son accord pour un montant de 3.878 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2007

ETAIENT PRESENTS :

Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE – Robert GALLINARO - Michel COCUT Jean CORBANESE - Any TACH - Eliette BIGAUD -

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Michel HILAIRE - Alexandra CERET - Eliane PIGNOL - Sylvain LACROIX - Francis DUSSILLOLS - Myriam MOURA - Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean CORBANESE



BILAN FÊTE LOCALE

Les associations organisatrices de la fête avaient été invitées comme chaque année pour un bilan de cet important évènement pour le village. Mr Lacroix pour les Gavès fait un rapide compte-rendu des activités de son association et constate qu'il n'y a pas eu de problème majeur; il constate un difficile renouvellement des bénévoles; d'un point de vue financier les Gavès ne constatent ni déficit, ni bénéfice. La Présidente du Comité des Fêtes fait part du bilan financier qui s'avèrera sûrement positif. Alain DUBROCA propose une réunion, qui pourrait être à l'initiative du Comité des Fêtes, entre les diverses associations afin de préparer la fête 2008.

Le Compte rendu du Conseil du 6 juillet 2007, après des corrections de fautes de frappe, est adopté à l'unanimité.

ECHANGES D'INFORMATIONS

Alain DUBROCA informe le Conseil de la délégation de Michel HILAIRE et Francis DUSSILLOLS en Cis- Jordanie dans la ville de TUBAS dans le cadre d'une mission avec l'Agence de l'Eau. Le conseil de rentrée a été maintenu au vu de l'ordre du jour important.

AIDE ALIMENTAIRE

Le local a été déménagé et se trouve maintenant dans la maison "LOUARN". Une partie de ce local devrait être occupée par l'Association CERELL (Conseils En Réseaux et Logiciels Libres). Son Président, Monsieur Laurent DUCOS, propose son aide à la réfection des peintures ou autres bricolages. Les travaux de réfection sont programmés ultérieurement.

ABRI-BUS

Celui du lotissement des Écureuils a été démonté pendant les vacances en raison de la mise en vente du terrain privé sur lequel il était en partie installé. La rentrée ayant eu lieu, il n'a pas été remonté mais s'avèrera nécessaire par temps de pluie. Le terrain de l'autre côté de la route pourrait servir d'emplacement mais ne réglerait pas le problème des nuisances. Il apparaît que les enfants prenant les bus ne sont pas les mêmes que les responsables du bruit. Une rencontre avec les riverains sera prochainement programmée. Celui qui se trouve à la sortie du village en allant vers St Macaire pose des problèmes de

sécurité ; la traversée de la Départementale 1113 suscite beaucoup de dangers car il n'y a pas de passage protégé. Un courrier a été envoyé au SISS et un rendez-vous sera pris sur place.

EPAVE DES BORDS DE GARONNE

L'épave qui "stationnait" sur les bords de Garonne depuis plus d'un an a été enlevée par l'entreprise BUISSAN.

COMMUNAUTE DES COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

Le technicien qui suit les cours d'eau a demandé de couper des peupliers situés sur le chemin rural longeant le Siron. Mr VIMENEY a demandé à ce que le courant sous le pont du Siron soit dévié car il "ronge" le soubassement du pont.

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Le mur est de ce bâtiment devant accueillir les enfants de 0 à 3 ans du canton ainsi que le RAM, a été bâti en limite de propriété avec la Commune; un plan incliné permettant de pénétrer dans le bâtiment pourrait être construit le long de ce mur et donc sur la propriété de la commune. En effet si les horaires du RAM et de la structure d'accueil étaient différents, il faut prévoir 2 entrées séparées. La facture se monterait à 2 700 € et le conseil propose que la CDC la règle, la commune offrant le terrain. Le "tabouret" et le regard d'assainissement seront également à la charge de la CDC.

RENOUVELLEMENT DE BAIL

Le bail de location de l'immeuble communal situé 94 avenue de la Libération est renouvelé pour 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2007.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTIONS

A l'occasion des fêtes de Noël, la commune offre un spectacle aux enfants de l'école. Ce spectacle sera payé par la **Coopérative Scolaire** à laquelle il faut le rembourser et le conseil donne son accord pour une subvention du même montant. Par ailleurs, à la Fête Locale, la Commune offre le repas du lundi soir à tous les bénévoles qui ont travaillé sur la fête. Les **Gavès** ayant avancé de la nourriture pour 51,50€, une subvention du même montant est accordée à l'association. Enfin, chaque année, les associations organisatrices de la fête locale / fête de l'Alose / Festival des Fifres de Garonne, font appel à une société de gardiennage pour assurer la sécurité et la surveillance des bords de Garonne. Cette dépense permet un bon déroulement des festivités en toute sécurité, le Conseil participe pour un tiers à la dépense et décide de verser au **Comité des Fêtes** de Saint Pierre d'Aurillac une subvention exceptionnelle de 1.090 € correspondant à ce tiers pour 2007.

MODIFICATION DE BUDGET DE LA ZONE DE GALETRIX

Alain DUBROCA informe le Conseil que la déclaration de TVA sur les travaux faits et sur les ventes des terrains n'a pas été faite en temps voulu à la suite d'une incompréhension avec les services de la Trésorerie. Il convient donc de régulariser cette situation auprès de la Direction Générale des Impôts et les démarches correspondantes ont été faites. Or il ne semble pas possible de remonter plus de 2 ans en arrière soit à 2005 pour le cas de la Zone de Galétrie. Mais les travaux de viabilisation qui induisent de la TVA payée ont presque tous eu lieu en 2004. Si cette année n'est pas prise en compte, nous devons de la TVA à l'Etat, si elle est prise en compte c'est l'Etat qui nous doit de la TVA. Une négociation est actuellement en cours auprès des services fiscaux pour que la Commune puisse comptabiliser toute la TVA payée et encaissée depuis la création du budget annexe de la zone.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil ne fait pas jouer son droit de préemption pour la parcelle ZH N° 72 située route de la Plaine.

VENTE DU LOT n°5 ZONE DE GALETRIX

Seul un terrain de la zone d'activités de la Croix de Galétrie reste libre à ce jour et une société de Saint Pierre d'Aurillac s'est portée acquéreuse pour s'agrandir. Celle-ci ayant confirmé son option par courrier du 20 juin 2007, le Conseil décide de céder le lot n° 5 de la Zone d'Activités de la Croix de Galétrie, d'une superficie de 2.813 m² au tarif de 6 € HT le m², soit une somme totale HT de 16.878 € (seize mille huit cent soixante dix huit euros) à la Sarl GUYARD LAFUE dont le siège social est 15 route des Crespignans à St Pierre d'Aurillac.

MARCHE FORAIN

Ce marché a été créé à la demande de commerçants locaux; il aurait dû débiter le 15 août, mais n'a commencé que le 22 août dernier. Son but est d'amener les habitants du village vers le centre de la Commune ; c'est un lieu ouvert de rassemblement et l'ambiance y est bonne; quelques commerçants sont déjà présents ; de nombreuses personnes y passent. Un règlement a été élaboré. Le tarif des emplacements est fixé à 2 € le mètre linéaire et 5€ pour un branchement électrique. Un point électrique définitif est à prévoir d'ici 2 mois . Le Conseil désigne Michel HILAIRE ou Alain DUBROCA comme membre de la Commission paritaire et les mandate pour toute décision concernant le fonctionnement quotidien de ce marché. Une réunion est prévue le 11 septembre au bar "La Coquecigrue" afin de faire un bilan de ces dernières semaines

ACHAT DE TERRAIN SNCF

Alain DUBROCA rappelle au Conseil la promesse synallagmatique de vente du 16 décembre 1998 par laquelle la SNCF s'engageait à céder à la Commune le terrain situé entre la Gare et le "Mille Clubs". Ces contacts n'avaient pas été suivis d'effet et depuis la SNCF, en pleine segmentation, n'avait plus donné signe de vie. Réseau Ferré de France (RFF) a confié à compter du 1^{er} janvier 2007 la gestion de ses biens à la société ADYAL Grands Comptes (International Real Estate Management). Celle-ci a pris contact avec la

Commune pour poursuivre cette opération. Les parcelles proposées sont situées le long de la rue des Coopératives et vont jusqu'au bord du quai de la voie ferrée. Elles ont une contenance totale de 2.527 m² et le montant demandé est de 9.631 € HT correspondant au prix proposé en 1998. Compte tenu de la situation de ce terrain qui relie plusieurs équipements publics en plein bourg et permettra la réalisation de projets de développement du secteur mairie-école-restaurant scolaire-clsh-maison de la petite enfance, Alain DUBROCA propose au Conseil d'acheter cet espace auprès de Réseau Ferré de France et prend en charge :

- l'achat des parcelles AL 12 pour 33 ca et AL 13 pour partie et contenance de 24 a 94 ca
- le paiement d'un prix de 9.631 € HT
- les frais de géomètre, d'étude et de notaire ainsi que d'audits techniques qui se révéleraient nécessaires à la vente
- la clôture entre les parcelles acquises et le domaine public ferroviaire
- l'accord à RFF d'une servitude de passage de 5 m de largeur sur la parcelle AL 13 pour lui permettre les interventions sur la partie restant sa propriété

CONVENTION AVEC LA SPA (société protectrice des animaux)

Par délibération du 4 mai 2001, la Commune a adhéré à la Société Protectrice des Animaux pour l'accueil de tous les animaux errants qui relèvent de la responsabilité du Maire au titre de ses pouvoirs de police. La Commune n'ayant pas de fourrière et un tel service n'existant pas en Sud Gironde, cette adhésion permet de transférer les animaux trouvés errant sur le territoire de Saint Pierre d'Aurillac au refuge de la SPA à Mérignac. Le montant de la cotisation était de 0,23 € par habitant jusqu'en 2007 inclus. La SPA vient de proposer la signature d'une convention dont le projet a été adressé à tous les conseillers. Celle-ci fixe les obligations des 2 parties, la Commune s'engageant à verser une somme de 0,40 € par habitant soit pour 2008 la somme de 540 €. S'agissant pour le Maire du seul moyen pour assumer ses obligations en matière de fourrière et de sécurité de la population, il propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention pour une durée de 3 ans avec la Société Protectrice des Animaux sise - 361 avenue de l'Argonne à 33700 MERIGNAC et de s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget 2008.

PARCELLES APPARTENANT À L'ETAT : DROIT DE PRIORITE

Par courrier reçu en mairie le 16 juillet 2007, le service des Domaines a informé la Commune que l'Etat a décidé d'aliéner 5 parcelles lui appartenant sur le territoire de la Commune. Ces parcelles sont réparties en 3 lieux dans le secteur des Crespignans et de Lamery :

- ZA 4 & 5 situées au bout de la route des Crespignans en limite avec Pian sur Garonne : 1.194 m² pour 23.000 € hors frais
- ZA 37 délaissé de voirie situé devant la propriété Lafue : 1.204 m² pour 24.000 € hors frais
- ZA 66 & 68 situées derrière la propriété de M. Broustet route de Gaillard, le long de la voie ferrée : 775 m² pour 7.750 € hors frais.

L'article 15 de la Loi du 13 juillet 2006 prévoit un droit de priorité pour les Communes lors de l'aliénation de propriétés d'Etat. Le Conseil doit déterminer si ces parcelles intéressent la collectivité et décide de ne pas faire jouer son droit de priorité.

PARTICIPATION AU SIVU DU REOLAIS

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Réolais assure le transport des élèves vers les établissements d'enseignement secondaire de La Réole et de Marmande. Ce syndicat prend en charge des élèves domiciliés à Saint Pierre d'Aurillac. Or la Commune n'est pas membre de ce syndicat qui lui propose de participer au coût des frais des élèves de St Pierre à hauteur de 21 € par élève et par année scolaire. Pour cela il demande la signature d'une convention précisant qu'à partir du 1^{er} juillet 2007, il s'engage à accueillir les élèves domiciliés à St Pierre d'Aurillac et fréquentant un des 6 établissements desservis contre une telle participation. Le Conseil décide de conclure cette convention et autorise le Maire à la signer.

INTEGRATION VRD DU PARC DU DAURAT

Suite à la décision prise par délibération d'intégrer au domaine public communal la voirie et les réseaux divers du lotissement le Parc du Daurat le Conseil autorise le Maire à signer un acte d'achat en la forme administrative pour le transfert à titre gratuit des VRD du lotissement du Parc du Daurat dans le domaine public communal et toute autre pièce nécessaire à ce transfert.

CHAUFFERIE BOIS

Alain DUBROCA fait part au Conseil de l'état d'avancement du dossier de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Le problème majeur de cette opération est la pérennité et la sécurité de l'approvisionnement en bois. Pour ce faire le SIPHEM travaille à un regroupement des porteurs de projet et une implication de tous les acteurs locaux : entreprises, exploitants forestiers, communes, structures publiques existantes comme les syndicats intercommunaux et les financeurs (ADEME, Département, Région)... Cette démarche a pour objectif de valoriser des productions locales et des filières régionales, de créer des emplois qualifiés, de réaliser des économies d'échelle, de trouver des solutions d'approvisionnement fiables et de proximité. Des débats et études il ressort qu'une structure unique doit gérer l'approvisionnement des réseaux de chaleur du Sud Gironde. Il semble également que la solution, en l'état actuel du dossier, soit associative en attendant une évolution vers une Société d'Economie Mixte. Le Conseil décide d'adhérer à la structure de forme associative regroupant les porteurs de projet, les professionnels du bois, le SIPHEM et l'USTOM, pour assurer en amont l'approvisionnement en bois des chaufferies du Sud Gironde et dont les statuts sont en cours d'élaboration par le SIPHEM. Il autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision. La visite d'une chaufferie bois est possible en Dordogne et Lot-et Garonne entre le 15 et le 30 novembre et Alain DUBROCA, Jean CORBANESE, Robert VIMENEY, Any TACH et Robert GALLINARO sont intéressés. 3 dates sont retenues : mercredi 21, samedi 17 ou mercredi 28 et seront proposées au SIPHEM, organisateur de la visite. Suite à la réunion du 12 juillet dernier à la Sous Préfecture de Langon où il a été fait un point des aides financières possibles pour ce type de projets une aide de l'Etat au titre du FNADT (fonds national pour l'aménagement du territoire) peut être obtenue pour une somme de 46.600 €. A ce jour les financements acquis s'élèvent à 18.000 € de l'ADEME, 18.000 € de la Région et 18.975 € du Département. Le plafonnement de l'aide du FNADT à 46.600 € porterait la charge restant à la Commune à 119.540,20 € sur la base du coût HT. La TVA sur l'ensemble du projet est de 43.312 € ce qui porte la part communale à près de 163.000 €. Alain DUBROCA attire l'attention de ses collègues sur l'intérêt que présente un tel projet

tant pour l'environnement puisqu'il s'agit d'énergie renouvelable, qu'en matière d'économies financières. De plus il fédère diverses structures locales comme le SIPHEM et la Communauté de Communes des Coteaux Macariens.

FDAVC

Les travaux de voirie programmés pour les 3 prochaines années peuvent bénéficier de l'aide du Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale. En collaboration avec les services de la DDE il a été établie une liste de travaux dont le devis estimatif s'élève à 95.093,00 € HT soit 113.731,23 € TTC. Le Conseil sollicite du Conseil Général une aide financière de 26.600 € pour la réalisation de travaux sur plusieurs voies communales selon :

le plan de financement suivant :

travaux HT	95.093,00 €
travaux TTC	113.731,23 €
Conseil Général (FDAVC)	26.600,00 €
autofinancement	37.131,23 €
emprunt	50.000,00 €

et la programmation suivante :

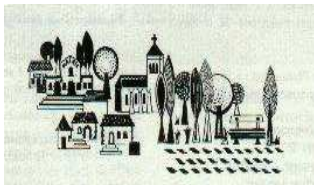
2008	31.003,00 € HT (37.079,60 € TTC)
2009	27.515,00 € HT (32.907,93 € TTC)
2010	36.575,00 € HT (43.743,70 € TTC)

L'ordre du jour étant épuisé, le Premier Adjoint lève la séance à 20H30



« Le savoir est la porte de la liberté..... »

Fresque du mur de l'école : une concertation entre la municipalité, les parents d'élèves, les riverainset une réalisation par l'équipe « Peinture fraîche » - octobre 2007-



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE - Alain DUBROCA - Paulette LAPRIE – Jean CORBANESE - Any TACH
- Éliane PIGNOL - Éliette BIGAUD - Sylvain LACROIX - Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Robert VIMENEY - Robert GALLINARO - Michel COCUT - Alexandra CERET - Myriam
MOURA - Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvain LACROIX.



Le Compte rendu du Conseil du 7 septembre 2007, après diverses corrections, est adopté à l'unanimité.

ECHANGES D'INFORMATIONS

VOYAGE EN PALESTINE

Le Maire et Francis DUSSILLOLS qui sont allés à Tubas en Palestine début septembre, feront un compte rendu au prochain Conseil et informeront la population au moyen d'une exposition. Le Maire rappelle que l'objectif de ce voyage, organisé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'ACAD, était de soutenir un projet d'alimentation en eau potable de la ville de Tubas en Cisjordanie.

DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- chaufferie bois et réseau de chaleur : au cours des réunions avec le SIPHEM et le Bureau d'Études Techniques CETAB, il est apparu intéressant de prolonger le réseau jusqu'à la RPA. Il a été décidé de contacter l'Habitation Économique qui semble intéressée. De plus il faudrait, dès lors, passer le réseau sous la voie ferrée et passer derrière la Coopérative sur le terrain appartenant à la SNCF. Cette dernière sera contactée. Compte tenu de la complexité technique de ce dossier il est décidé de ne pas brûler les étapes et de prendre le temps nécessaire pour le mener à bien. La mise en service est donc repoussée à la saison de chauffe 2009.
- station sous vide des bords de Garonne : le rapport final de contrôle technique établi par NORISKO met en évidence des dysfonctionnements et des problèmes techniques. Francis DUSSILLOLS a assisté à une réunion avec la société titulaire du marché de travaux (Sud Ouest Canalisations) et VÉOLIA (société fermière du réseau) qui a permis de lever toutes les réserves et contactera NORISKO pour qu'un nouveau rapport soit rédigé en ce sens.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Un bilan de la consommation des crédits au 1^{er} octobre a été établi par les services. Il fait apparaître un déficit de 47.000 € de fonctionnement duquel doivent être retranchés : le retard d'encaissement de la fiscalité et des dotations soit environ 84.000 €. De plus les travaux en régie n'ont pas encore eu d'écriture comptable (banque alimentaire, éclairage et grillage du tennis, aménagement des ex sanitaires du camping...) et se traduiront par une recette de fonctionnement d'environ 50.000 €. La section d'investissement est en excédent d'environ 115.000 €.

CORRESPONDANT "TEMPETE"

EDF, en collaboration avec l'Association des Maires de la Gironde, a mis en place un système de "correspondant tempête", c'est à dire un élu connaissant bien les réseaux (et les gens), ayant reçu une formation et faisant le lien entre EDF et la Commune en cas de tempête. Il est fait un tour de table et aucun élu n'est candidat car le Maire dispose d'un contact direct avec EDF au moyen d'un numéro d'appel spécial qui existe déjà.

TRAVAUX ROUTE DE LA MAGDELAINE

Le Conseil prend connaissance du courrier d'un riverain à la suite des travaux fait sur la route de la Magdelaine. Le Maire les informe qu'après s'être rendu sur place avec Robert VIMENEY une intervention complémentaire a été commandée à l'entreprise pour éviter tout risque d'inondation de la maison de l'intéressé.

DEPOTS SAUVAGES D'ORDURES

Souvent, des ordures de nature et d'origine diverses sont déposés discrètement sur les emplacements des conteneurs de récupération verre/papier/plastique. Plusieurs fois le Maire était intervenu auprès de personnes dont les nom et adresse avaient été trouvés dans ces dépôts, sans résultat et souvent sans réaction de la part des intéressés. L'USSGETOM prend aujourd'hui le relais et a communiqué au Maire un double d'un récent courrier adressé à un habitant de Saint Pierre qui, manifestement, s'était débarrassé d'ordures sur l'emplacement des conteneurs des Bords de Garonne. Le Conseil tient à remercier cet organisme et espère que l'action concertée amènera à une prise de conscience.

LOTISSEMENT LES ECUREUILS

Le Maire donne lecture au Conseil d'une habitante du lotissement les Ecureuils qui se plaint de la nuisance occasionnée par les riverains qui font brûler les débris de jardin sur l'espace vert commun. Le Conseil rappelle qu'il existe une déchetterie à Langon où tout habitant peut déposer ses déchets verts qui y sont valorisés. Il estime que la Collectivité participant déjà au fonctionnement de cette déchetterie, il ne lui appartient pas d'organiser un ramassage de ce type de déchets. La réglementation (arrêté préfectoral du 11 juillet 2005) prévoit que le principe de base est l'interdiction mais qu'il peut être accordé des dérogations aux conditions limitatives pour les

déchets verts des particuliers aux dates où le feu est autorisé (mai et juin, octobre au 14 mars).

Le Conseil rappelle également que l'espace concerné est communal et qu'il ne peut être utilisé à des fins privatives pour se débarrasser des déchets verts. L'ensemble de ces éléments sera rappelé à la population dans le prochain journal communal.

PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat saisonnier de Ludovic RAMILLON s'est terminé le 30 septembre mais il a été embauché par le C.C.A.S pour la réfection d'un logement de la R.P.A après l'expulsion d'un locataire par le Tribunal.

ORDRE DU JOUR

TARIFS DU MARCHE FORAIN

Les 7 premières semaines de fonctionnement permettent de constater que c'est un moment agréable de lien et de rencontres qui réconcilie les habitants avec le centre bourg tout en offrant un service. Actuellement sont installés les bancs suivants : fruits & légumes, boucher, poissonnier, viticulteur, volailles (tous les 15 jours), brioches, fraises, gâteaux. Lors du premier encaissement les marchands forains ont estimé les prix trop élevés et le Maire a temporisé sur les tarifs à appliquer jusqu'à la réunion du Conseil. Les tarifs des plusieurs autres marchés montrent que les tarifs arrêtés lors du Conseil du 7 septembre semblent en effet élevés, tant pour les mètres linéaires que pour l'électricité, les commerçants subissant la hausse des carburants et la baisse du pouvoir d'achat des chalands. Le Conseil décide donc de les modifier et de privilégier les marchands présents tout le mois. Les nouveaux tarifs sont donc :

- pour le mois (4 semaines) : 2 € le mètre linéaire et 2 € le branchement électrique
- pour les passagers et les occasionnels : 1 € le mètre linéaire et 1 € l'électricité



Le marché du mercredi matin

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL SUPERIEURE À UN MOIS

L'article L 2134-12 du Code Général de la propriété des personnes publiques prévoit : "les zones d'occupation du domaine public fluvial supérieure à un mois par un bateau, un navire, un engin flottant ou un établissement flottant, ne peuvent être délimitées par le gestionnaire du domaine qu'après accord du maire de la commune sur le territoire de laquelle se trouvent ces zones". Voies Navigables de France qui gère le domaine fluvial de la Garonne propose de fixer cette zone sur la totalité du territoire de Saint Pierre d'Aurillac. Le Conseil donne son accord à cette proposition qui permettra l'installation de pontons fixes ou flottants tout le long de la Garonne dans la Commune.

NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Les études préalables ont été réalisées et le dossier de consultation des entreprises ayant été établi par les services de la DDAF, le Conseil décide de lancer la procédure pour la construction d'une station d'épuration de 1.500 EH (équivalents habitants) par marché négocié et publication au BOAMP (bulletin officiel des marchés publics) et donne l'autorisation au Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché.

ADHESION AU SERVICE FAST

Il s'agit d'un service de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la transmission électronique des actes administratifs à la sous Préfecture (arrêtés et délibérations), ce qui évitera le déplacement d'une élue (Eliette BIGAUD) à Langon 2 fois par semaine et constituera une plus grande sécurité (transmission en temps réel et accusé de réception immédiat). Le coût de cette adhésion est de 942,45 € TTC pour une année et le Conseil donne son accord à cette adhésion et à la signature d'une convention avec l'État fixant les obligations de chacun et les conditions de cette transmission.

CONVENTION AVEC LES SERVICES DE LA D.D.E

Une importante réforme de la réglementation des autorisations d'utilisations du sol (permis de construire, de démolir, d'aménager, certificats d'urbanisme...) il convient de modifier la convention par laquelle les services de la DDE sont mis gratuitement à la disposition des Communes pour instruire les dossiers déposés en mairie. Ce document qui fixe les modalités de cette mise à disposition ainsi que les responsabilités respectives de l'État et des Communes, est adopté par le Conseil qui autorise le Maire à signer la convention proposée par la DDE.

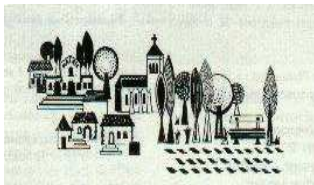
CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR : **APPROVISIONNEMENT**

Le Conseil avait donné son accord de principe pour l'adhésion de la Commune à une association loi 1901 dont l'objectif est de regrouper tous les acteurs de la filière locale sur le territoire du SIPHEM afin de sécuriser l'approvisionnement en bois des différentes chaudières installées dans le Sud Gironde. Aujourd'hui les statuts de cette association ont été approuvés par le Conseil Syndical du SIPHEM et doivent l'être aussi par les adhérents. Après quelques questions sur la présence au sein de cette association des professionnels de la filière bois et le risque de confusion entre donneur d'ordres et fournisseurs, le Conseil confirme son adhésion à cette association dont il adopte les statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H10



*Exemple de réalisation d'une chaufferie Bois à VILLAMBLARD (Dordogne).
Une délégation du Conseil Municipal de St Pierre et du SIPHEM a été accueillie par la
Municipalité de ce village pour une visite des installations.*



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE - Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE –
Robert GALLINARO - Jean CORBANESE - Any TACH - Éliette BIGAUD -
Sylvain LACROIX - Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Michel COCUT - Éliane PIGNOL - Alexandra CERET - Myriam MOURA -
Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain DUBROCA.



Le Compte rendu du Conseil du 5 octobre 2007 est adopté à l'unanimité.

ECHANGES D'INFORMATIONS

CALENDRIER

- ✓ samedi 22 décembre à 11 h 30 : Noël des tout petits en mairie
- ✓ samedi 29 décembre à 11 h dans la salle des fêtes : vœux du Maire et du Conseil
- ✓ vendredi 4 janvier 2008 : Conseil Municipal
- ✓ dimanche 13 janvier 2008 : repas offert aux Anciens
- ✓ samedi 26 janvier 2008 : repas offert au personnel communal
- ✓ vendredi 1^{er} février 2008 : Conseil Municipal
- ✓ la date du Conseil de mars sera arrêtée à la réunion de janvier en lien avec la date de vote du budget 2008 : avant ou après les élections municipales, par l'ancien ou le nouveau Conseil ? Le budget étant un document prévisionnel, il peut être voté avant le renouvellement avec la simple inscription des projets en continuité des engagements pris et une marge de manoeuvre laissée à la nouvelle municipalité. La question du vote des taux d'imposition est également évoquée. Au sujet des moyens des Communes le Maire informe le Conseil de la teneur de l'éditorial du prochain journal qui aborde les conséquences pour les Communes de l'ultra libéralisme des décisions gouvernementales. Ces conséquences pèsent non seulement sur les finances des collectivités mais également sur les services rendus à la population, les Communes étant en "bout de chaîne".

"MINI" TRAITÉ EUROPÉEN

Le Conseil prend connaissance d'une lettre pétition adressée au Président de la République pour exiger un référendum sur le traité européen arrêté par les Chefs d'États en remplacement de la "constitution" européenne rejetée par référendum en 2005. Le Conseil adopte le texte de cette pétition, demande que sa position soit transmise à la presse et que chacun fasse circuler ce texte.

DECLARATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Président,

Le Traité Européen dont vous revendiquez la paternité n'est pas un mini traité car il définit l'ensemble des institutions et des politiques qui vont régir l'Union Européenne. Il engage donc la France et le type de décisions à prendre dans tous les domaines de notre vie pour une longue période.

Destiné à se substituer aux traités actuels, il n'existe que parce que le texte qui devait remplir cette fonction, le Traité Constitutionnel, a été rejeté par le vote des peuples français et néerlandais. A l'exception de quelques symboles, il en reprend toutes les dispositions : politiques, sociales, économiques et financières, environnementales, de défense...

Comme en 2005, les Français doivent être saisis de tous les termes du débat et pouvoir choisir pour ou contre, souverainement par leur vote. Seul le suffrage universel peut avoir la légitimité de décider sur un point que le suffrage universel a tranché. C'est une exigence démocratique élémentaire, portée aujourd'hui par une majorité de nos concitoyens. C'est aussi la condition pour sortir l'Union Européenne de la crise de confiance qu'elle connaît : sa construction ne peut être que l'oeuvre de ses peuples.

Or, vous avez décidé de faire ratifier ce traité par la voie parlementaire dès le mois de janvier 2008.

Nous vous demandons de revenir sur cette décision et d'organiser un référendum précédé d'un grand débat national sur l'adoption de ce traité.

Il n'est, il ne doit être au pouvoir de personne d'empêcher les citoyennes et les citoyens de décider de leur destin.

ABRI BUS DES LOTISSEMENTS

Le Maire informe le Conseil de la pétition des parents des élèves empruntant les ramassage scolaire vers le collège de Pian et habitants dans le quartier des lotissements. A la suite de la rencontre sur place le 16 octobre 2007, ils demandent "expressément à ce que l'abri bus soit replacé au plus près de l'ancien, c'est à dire sur la place du lotissement Les Écureuils". Cette pétition sera adressée aux CPE de Langon qui gère le circuit de transports scolaires, ainsi qu'au Sous Préfet, à la Gendarmerie et au Président du SISS. Par ailleurs le Conseil envisage la mise en

place d'un abri constitué d'un toit et d'une protection du seul côté des vents dominants pour qu'il soit difficilement utilisable pour autre chose. A ce sujet le Maire rappelle que l'Association Vacances Loisirs et le Foyer des Jeunes réfléchissent à la mise en place d'actions en direction des adolescents et propose au Conseil d'aider à la réalisation de ces projets.

R.P.A Noste Petit Oustaou

Une résidente a signalé récemment que la réception des émissions de télévision était mauvaise bien qu'une antenne collective ait été posée il y a 5 ans, dont le coût (environ 2.000 €) a été prélevé sur les provisions pour charges. Un devis sera demandé pour l'installation d'une parabole collective en tenant compte des évolutions prévisibles de la TNT et sera soumis au Conseil d'Administration du CCAS.

FRESQUE DU MUR DE L'ÉCOLE

Le Conseil estime que la fresque réalisée par les jeunes graphes de "Peinture Fresh" est une réussite et donne vie à cet espace au coeur du bourg. La phrase "la chute n'est pas un échec, l'échec c'est de rester où on est tombé" est particulièrement appréciée. Un récent mail du responsable de cette association laisse penser que ces jeunes artistes ont été très contents de travailler à nouveau dans la Commune.

DEPOTS SAUVAGES D'ORDURES

Déjà abordée lors du précédent Conseil, de nouveaux dépôts sauvages ont été constatés sur l'emplacement des conteneurs en bord de Garonne. Les nom et adresse de la personne concernée ayant été trouvés sur place, Francis DUSSILLOLS est immédiatement intervenu auprès d'elle et les objets ont été enlevés. L'USSGETOM s'est muni d'une caméra qui peut être installée temporairement sur des sites pour lutter contre ces attitudes anti-citoyennes. Le Conseil n'est pas encore saisi d'une telle proposition et prendra le temps de la réflexion compte tenu de l'importance d'une telle décision.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA "RAQUETTE DES COTEAUX"

Jean CORBANESE qui a représenté le Conseil à cette réunion, rend compte des demandes formulées par le club de tennis :

- ✓ soulèvement d'une plaque de sol au fond d'un court : il se peut qu'elle ait été déstabilisée par le mouvement du mur qui a été récemment repris. Les services techniques iront voir bien qu'il ne semble pas y avoir de solution.
- ✓ passage des voitures sur la voie du stade : problème récurrent, les solutions essayées n'étant pas tenables car faisant appel au "civisme" de tous les utilisateurs
- ✓ utilisation du club house : cet équipement a été remis aux Bleuets par convention qui précise dans son article 6 que priorité sera donnée pour l'utilisation du bâtiment dans l'ordre suivant : aux activités de l'association, aux activités des clubs sportifs (pétanque et tennis) dont les installations sont situées dans l'enceinte du stade, et enfin aux activités des autres associations de

la Commune. Le Conseil ne peut qu'inciter à une rencontre entre les Bleuets et la Raquette des Coteaux.

- ✓ revoir le grillage du côté nord : il est en effet penché mais après vérification sur place il ne constitue pas un risque.
- ✓ problème des poubelles : apparemment celles situées dans l'enceinte des courts ne servent pas et seront enlevées par les services techniques.
- ✓ besoin d'un abri en cas de pluie : le Conseil prend acte de cette demande qui sera examinée dans le cadre du budget 2008

ENTRETIEN DU STADE : LETTRE DU PRESIDENT DES BLEUETS MACARIENS

Le Maire donne lecture au Conseil de la lettre du Président des Bleuets Macariens reçue la veille et qui demande :

- ✓ la réparation des buts amovibles : vérification faite sur place 2 des 4 buts sont cassés. Le Maire rappelle que s'ils présentent un danger il est tenu de les faire enlever en raison de ses obligations en matière de sécurité et de ses responsabilités. Il convient de vérifier s'il est possible techniquement de les réparer. Jean CORBANESE est chargé de suivre cette question.
- ✓ l'ouverture d'une porte dans le cabanon en bois : depuis l'installation de la pompe du forage il est impossible de sortir le matériel d'entretien du terrain. La possibilité de création d'une porte sera étudiée et chiffrée.
- ✓ passage d'un "rouleau à pointes" pour aérer le terrain de grand jeu refait en 2006 : la Commune ne dispose pas du tracteur correspondant aux contraintes techniques. Il sera pris contact avec un viticulteur.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE CAUDROT

Jean CORBANESE rend compte de la dernière réunion du Comité Syndical du 1^{er} octobre 2007. Le syndicat a accepté de prendre en charge une partie du coût de la fuite d'eau en bord de Garonne et la facture de la Commune sera revue en conséquence. Deux subventions pour un total de 10.000 € avaient été transférées du budget eau vers le budget assainissement. Cette décision avait été contestée par un délégué qui avait saisi le Sous Préfet. Celui-ci a précisé que ces 2 budgets ont des ressources propres et que le remboursement d'un budget à l'autre peut avoir lieu. Malgré cet avis, le Comité a décidé de ne pas réaliser ces virements de crédits. Les délégués de Saint Pierre d'Aurillac ne s'y sont pas opposé et sont mandatés pour être vigilants sur ce type d'opération.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement général de la population de Saint Pierre d'Aurillac aura lieu du 17 janvier au 23 février 2008 et nécessite l'embauche de 2 agents recenseurs. Le Maire est autorisé à procéder aux recrutements correspondants.

ESPACE ENTRE LE RESTAURANT SCOLAIRE ET LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

La remise en état de cet espace par une entreprise a été chiffrée à 18.293 € TTC. Le réseau de chaufferie bois passera sur cet espace qui sera à nouveau détérioré par ces travaux. En attendant une remise en état de la partie non gravée actuellement sera réalisée par les services techniques rapidement pour un coût bien inférieur (location d'une pelle et fourniture de 54 tonnes de grave).



Maison de la Petite Enfance, rue des Coopératives

CARTE JUDICIAIRE : SUPPRESSION DES TRIBUNAUX D'INSTANCE DE LA REOLE ET DE BAZAS

Le Maire donne lecture de la lettre qu'il a adressée à la Ministre argumentant contre cette suppression et soutenant la proposition du Maire de La Réole d'en conserver un pour le territoire du Sud Gironde.

ORDRE DU JOUR

DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil est informé de la réunion organisée par le Maire avec les plus proches riverains du nouveau parking de l'école en raison de la vente d'une parcelle donnant directement sur cet espace. Il a rappelé à cette occasion l'historique de la proposition faite par la Commune de créer une sortie valorisant ces propriétés. En échange la Commune demandait la remise d'une bande de 2,50 m en vue de réaliser des entrées voitures sécurisées. Faute d'accord de certains propriétaires, cette opération n'avait pas abouti et le projet de parking avait été réalisé sans ces sorties. Les pratiques ayant évolué, il a paru au Maire nécessaire de rappeler les contraintes des droits de passage depuis l'ex RN 113, seul accès pour les véhicules ainsi que la possibilité d'un accès seulement piéton sur le parking. La Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la parcelle AK 70 concernée par ce problème est examinée par le Conseil qui décide de ne pas user de son droit de préemption.

BAIL DU LOGEMENT DE LA POSTE

Les projets d'utilisation de ce bâtiment de La Poste idéalement placé au centre du village n'ayant pas évolué, le Conseil donne son accord au renouvellement du bail avec M et Mme CLAUZET pour une année toujours à titre précaire et révocable.

CESSION DE TERRAIN ET ECHANGE DE DROIT DE PASSAGE

À la suite du dernier conseil, le Maire et Alain DUBROCA ont rencontré le notaire de la Commune afin de concrétiser les accords suivants :

- ✓ cession d'une partie de fossé (Rabaneau).
- ✓ échange de droit de passage à Douat pour permettre l'accès à la future station d'épuration
- ✓ cession de terrains pour régulariser la modification du tracé de la route de la Plaine

Ces deux dernières opérations nécessitent un déclassement du domaine public communal et le Conseil décide de lancer la procédure et charge le Maire d'organiser l'enquête publique.

CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LE PERSONNEL

Il s'agit du contrat par lequel la CNP Assurance rembourse à la Commune les salaires des agents en arrêts maladie. Aujourd'hui plus aucune compagnie ne veut assurer ce risque et la CNP dispose donc d'un monopole de fait. Le taux est fixé à 6,8 % de la base salariale (brut et charges patronales) et le Conseil donne son accord à la conclusion d'un tel contrat autorisant le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : S.P.A.N.C

La Commune a adhéré au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint Macaire, pour le S.P.A.N.C (service public d'assainissement non collectif) c'est à dire le contrôle de conformité des installations d'assainissement autonome. Celui-ci demande aux Communes de se prononcer sur le mode de gestion de ce service : la régie directe ou la délégation de service public. Le Conseil rappelle que lors de son adhésion il avait clairement exprimé son choix pour une régie directe qui sera confirmé par une délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H



*Le Maire et le Conseil Municipal
de Saint Pierre d'Aurillac
vous souhaitent de très bonnes fêtes
de fin d'année.*



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2007

ETAIENT PRESENTS :

Michel HILAIRE - Alain DUBROCA - Robert VIMENEY - Paulette LAPRIE – Robert GALLINARO - Jean CORBANESE - Any TACH – Eliane PIGNOL - Éliette BIGAUD - Sylvain LACROIX - Francis DUSSILLOLS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Michel COCUT - Alexandra CERET - Myriam MOURA - Daniel PRIAM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean CORBANESE.



Le Compte rendu du Conseil du 9 novembre 2007 est adopté à l'unanimité.

ECHANGES D'INFORMATIONS

CHAUFFAGE DE L'EGLISE

La réparation qui a été faite par les services techniques ne permet pas un bon fonctionnement de la chaudière. Une nouvelle intervention aura lieu par les agents communaux car aucun plombier ne veut procéder à la réparation ni à l'entretien. Son remplacement sera examiné dans le cadre du budget 2008.

ABRI BUS

- ✓ Lotissements : les courriers des parents d'élèves de Lagon, organisateurs des circuits de ramassage scolaire sont communiqués au Conseil. Ils demandent à ce que l'abri bus des lotissements soit réinstallé au plus près de l'ancien et qu'il puisse être démonté l'été. Le Conseil donne son accord à la mise en place d'un abri bus « transparent » sans banc et démontable facilement, au plus près du précédent emplacement en accord avec les services du SISS qui assurent le transport de ce circuit. Cette question devra être réglée rapidement car les élèves ne peuvent s'abriter du mauvais temps actuel. Le Maire tient à rappeler que ces dispositions sont un compromis permettant de concilier les besoins de ces élèves et la quiétude du quartier et tient à ce que toutes les parties concernées par cette question soient informées systématiquement des démarches et décisions prises.
- ✓ Les Crespignans : les parents des enfants qui utilisent cet arrêt du ramassage scolaire ont demandé à ce qu'un passage protégé soit créé pour que les élèves traversent la RD 1113 en sécurité. Le Conseil donne son accord et demande à Robert VIMENEY de s'en charger ainsi que de la peinture des passages du bourg. La nécessité d'une signalisation verticale sera examinée avec les services de la DDE.

STATIONNEMENT SUR LA RD 1113

Dans la courbe en face de la Croix, le stationnement de véhicules pose différents problèmes :

- ✓ Les conducteurs se garant sur le parking longitudinal lorsqu'ils sortent de leur véhicule sont quasiment sur la chaussée et ont tendance à se garer le plus près du mur
- ✓ Les piétons sont de ce fait obligés de descendre sur la chaussée alors que la visibilité est très limitée pour les véhicules allant vers Langon
- ✓ Les riverains ont des problèmes pour sortir en voiture de chez eux.

La configuration des lieux ne permet pas de trouver une solution efficace à ces risques sauf à faire appel au civisme des personnes qui se garent dans cette courbe pour laisser libre l'espace nécessaire aux piétons et ne pas gêner cette visibilité déjà réduite. Un jeune domicilié dans ce quartier a causé un accident rue de la Mane démolissant des barrières de sécurité. Après discussion et en guise de réparation, outre le remboursement d'une partie des frais engagés pour leur remplacement, il a été également chargé par le Maire de veiller à ce que de bonnes conditions de circulation des piétons et de stationnement dans cette courbe de la « Croix » soient respectées par tous. Par ailleurs un riverain a demandé à ce que du mobilier urbain soit placé de chaque côté de sa sortie afin d'éviter le stationnement à cet endroit qui réduit la visibilité. Le Conseil donne son accord.

SOUS FIFRES

Pour l'organisation du Festival les Sous Fifres ont sollicité le prêt du podium couvert de Saint Macaire. Le Maire a refusé invoquant les difficultés de montage, la mobilisation d'agents communaux et le précédent que ce prêt créerait. Le Conseil mandate le Maire pour proposer à son collègue de Saint Macaire la signature d'une convention entre les deux communes pour le prêt réciproque de matériel afin de régler cette question.

COOPERATION DECENTRALISEE

Francis DUSSILLOLS a représenté la Commune à une récente réunion de toutes les villes jumelées avec des communes palestiniennes à laquelle participaient de nombreux maires de Palestine (Cisjordanie uniquement car la Bande de Gaza est totalement fermée) dont le Maire de Tubas. Cette rencontre avait pour objet de développer des projets de coopération engageant fortement les villes françaises et l'Etat sur des actions très concrètes de soutien structurel (santé, eau, culture...). Il insiste sur la demande des Palestiniens de soutien matériel et financier mais surtout sur la demande de reconnaissance qu'ils ont exprimée dans le cadre d'une prise de conscience de la gravité de la situation sur place, en particulier à Gaza. Le Conseil donne son accord à l'envoi d'un courriel aux députés européens dont il est donné lecture dans le cadre de la campagne « halte au siège de Gaza ».

" Vous êtes peut-être au courant du drame que vivent les habitants de Gaza depuis maintenant bientôt 2 ans, depuis que vous n'avez pas respecté leur choix démocratique et que vous avez décidé de suspendre l'aide européenne.

Le 28 octobre dernier, l'armée israélienne a décidé de réduire de 15 à 20% la fourniture en électricité et en carburant à cette bande de terre qui est la plus peuplée au monde, où le taux de chômage est de 70%, où 80% de la population vivent sous le seuil de pauvreté et où les malades meurent par manque de soins ou de médicaments.

Cette semaine, nous avons appris que le gouvernement israélien allait réduire encore plus sa fourniture d'électricité à la bande de Gaza à compter du 2 décembre.. Ceci est un crime de guerre et viole la Quatrième Convention de Genève dont la France est signataire. Cela signifie que la France est engagée à la respecter et à la faire respecter en toutes circonstances.

Aussi, nous vous écrivons afin de vous demander de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour qu'Israël reprenne ses livraisons normales de carburant, qu'il renonce à appliquer les coupures d'électricité envisagées, et surtout qu'il lève immédiatement le siège imposé à cette population innocente. "

A cette occasion il est rappelé au Conseil que Michel HILAIRE et Francis DUSSILLOLS rendront compte de leur délégation de septembre dernier à Tubas et Jacques DELAVEAU de son récent séjour en Cisjordanie le : 20 décembre à 18 h 30 en Mairie. Le Collectif Solidarité Al Qarara se charge actuellement de virer une somme de 2.000 € (vente de céramique, d'huile d'olive et vente de thé-gâteaux lors du Festival des Fifres) sur le compte d'Ibrahim Kashan pour venir en aide aux habitants de cette Commune durement touchés par la situation à Gaza.

LOCAL COMMERCIAL PRES DU STADE

Plusieurs projets ont été présentés au Maire pour ce local qui n'est pas encore vendu. Il est rappelé qu'il est classé en zone NC du Plan d'Occupation des Sols et que les bâtiments abritaient un commerce et un logement.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil qui a envisagé de vendre la Maison Génestine a demandé une estimation au service des Domaines des 2 logements communaux contigus : la Maison Langlade a été estimée à 76.000 € et la Maison Génestine à 132.000 €.

ACCES AU PARKING DE L'ECOLE

Le Conseil prend connaissance du compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 29 octobre 2007 avec les riverains du parking concernés par la vente d'un terrain constructible. Elle a permis de rappeler les différentes réunions qui ont eu lieu lors de la réflexion collective sur l'aménagement du bourg, les propositions faites par la Commune pour « tourner » les propriétés vers le nord et éviter ainsi l'accès par l'ex RN 113, le refus de certains et les décisions prises alors de ne laisser qu'un passage pour les piétons.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DES RIVES DE GARONNE

Il est remis aux élus une copie du rapport du bureau d'études COHEO prônant une stratégie de développement solidaire des territoires composant le Pays. Ce besoin est confirmé par plusieurs exemples : rôle de la rive droite (St Macaire et Malagar....) dans le développement touristique, problèmes de transports vers Bordeaux et de parking à la gare de Langon, développement économique commun par de nouvelles solidarités entre ville-centre et périphérie...

VOL AVEC EFFRACTION AU DEPOT COMMUNAL

Un véhicule et du gros matériel ont été volés ce qui pose un problème de fonctionnement des services techniques. Le matériel devra être remplacé rapidement pour assurer les interventions techniques mais le véhicule ne pourra l'être qu'après un délai de 30 jours.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MANAGERES (SICTOM)

Ce syndicat vient de décider du taux d'augmentation de la taxe prélevée pour cette collecte et ce traitement en 2008 qui présentera une augmentation de 1,7 %.

PEUPLIERS DU SIRON

Les peupliers situés le long du ruisseau (entre le pont de Mérigon et la Garonne) sont très anciens et le Technicien de Rivière qui travaille pour la Communauté de Communes a proposé de les couper pour éviter tout risque d'accident ou d'embâcle en cas d'orage. Le Conseil donne son accord et la Commune verra si leur état permet de les vendre.

ORDRE DU JOUR

RECENSEMENT DE LA POPULATION (17 janvier au 16 février)

La Commune a dû être découpée en 3 secteurs au lieu de 2 en 1999, l'INSEE ayant modifié ses critères. Il devra donc y avoir 3 agents recenseurs nommés par arrêté du Maire qui précisera également les agents communaux habilités à intervenir dans les opérations de recensement qui sont totalement anonymes. L'INSEE rembourse à la Commune une partie de la rémunération des agents recenseurs soit : 1,02 € par feuille de logement et 1,68 € par bulletin individuel. Les deux demi journées de formation ne sont pas remboursées. Le Conseil, estimant la quantité et la qualité du travail demandé à ces agents, souhaite que

leur rémunération soit supérieure à ce que touchera la Commune. Il décide donc de fixer les tarifs suivants :

- ✓ 1,30 € par feuille de logement
- ✓ 1,80 € par bulletin individuel
- ✓ 40 € par demi journée de formation.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

Les travaux réalisés en régie par le personnel des services techniques en 2007 s'élèvent à 66.654,32 € et ont concerné :

- ✓ L'éclairage et le grillage des tennis
- ✓ La réfection des entrées du Graveyron
- ✓ Les peintures intérieures et le plancher de la salle des fêtes
- ✓ Les bandeaux des gîtes communaux
- ✓ L'aménagement de la banque alimentaire dans la maison de la voie ferrée
- ✓ Une partie des travaux d'aménagement d'une salle d'activités dans les sanitaires de l'ancien camping.

Ce montant est supérieur de 14.104,31 € aux prévisions et nécessite un renforcement de l'article budgétaire 722 et du virement à la section d'investissement du même montant ainsi que de l'article 21318 en dépenses d'investissement et du virement en recettes. De la même façon, les opérations concernées par ces travaux doivent être renforcées par virement de crédits.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H40.



Gîtes communaux des Bords de Garonne